

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU LUNDI 08 AVRIL 2013**

**L'AN DEUX MILLE TREIZE, le VINGT HUIT MARS**, les membres du Conseil Communautaire ont été convoqués par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Budgets Annexes relatifs aux ZAE - création d'un nouveau Budget Annexe
- 2 Budgets Annexes relatifs aux ZAE - choix du régime de provisions
- 3 Résultat de fonctionnement 2012 - Affectation
- 4 Budget principal et budgets annexes - Adoption du Budget primitif 2013
- 5 Fiscalité professionnelle unique - Vote des taux 2013
- 6 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - Vote des taux 2013 par zones
- 7 SEM Urbalys Habitat Immeuble Pôle Emploi - demande de garantie d'emprunt
- 8 Vente de terrain à M.LASGOUTE – ZAE BOUNIAGUES
- 9 Litige Bernardi : indemnisation et acquisition de parcelles
- 10 Désignation des délégués communautaires au Pays du Grand Bergeracois
- 11 Relais assistantes maternelles Bastides et Vallées – Avenant à la convention
- 12 Restauration du centre historique de Bergerac- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'agglomération bergeracoise et la Ville de Bergerac – Avenants n°5 et 6.
- 13 Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire
- 14 Personnel communautaire - Modification du tableau des effectifs
- 15 Création d'un poste de chargé de mission prospection santé

**POUR INFORMATION**

Décision par délégation du conseil en application de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales

**L'AN DEUX MILLE TREIZE, le HUIT AVRIL à 18H30,**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis au nombre de 63, à Bergerac, en vertu de l'article L 2110.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 28 mars 2013.

**PRESIDENCE DE SEANCE** : Monsieur Dominique ROUSSEAU

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs Frédéric DELMARES, Armand ZACCARON, Alain BRETTE, Pascal DELTEIL, Jean-Paul ROCHOIR, François CHOUET, Claude CARPE,

Jean-Claude PORTOLAN, Jean-Michel BOURNAZEL, Jean-Pierre DEBREGES (remplace Francis PAPATANASIOS), Albert RAMEIX, Daniel LAUVIE, Carole COUSIN DAULIAC, Cécile LABARTHE, Fabien RUET, Sylvie CHANCOGNE, Michel BOURGEOIS, Claude CHADOURNE, Jean-Luc LANAU (remplace Colette VEYSSIERE), Jean CHAGNEAU, François DUPUY, Jean-Pierre PEYREBRUNE, Aline FLORCZUK, Michel TERREAUX, Christian BOUCHERIE, Jacques LAMOURANE, Jean Régis LAJONIE, Marie-Claude SERRES, Henri MILHAU, Jean-Claude DUPEYRON, Alain MONTEL, Michel BOUSCAILLOU, Alain BRAMERIE, Francis BLONDIN, Didier SYLVESTRE (remplace Patrick LALYMAN), André ZAVAN, Pascale LECOMTE, Liliane BRANDELY, Danielle CONTI (remplace Christiane DELPON), Claude LHAUMOND, Michel BERCAITS (remplace Daniel DOILLON), Joël HELLIAN, Alain CHANUT, Roland FRAY, Jacqueline VANDENABEELE, Claudine CHARNIER, Denis CARISSAN (remplace Françoise RENY), Evelyne BOUYSSOU, Jean-Pierre FRAY, Alain BORDIER, Georges TIGNARD, Didier GOUZE, Marc LETURGIE, Didier CAPURON, Christian SAUBADU, Pascal COFFIN, Alain PREVOST, Olivier DUPUY, Pascal CHANTEUR, Georges BASSI, Nathalie TRAPY, Sophie COLUSSI-RAAKI .

**Absents excusés** : Madame Corine AUBINEAU.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Jean-Pierre PEYREBRUNE.

#### INTERVENTION :

**M. Le Président** : Mesdames, Messieurs, bonsoir à toutes et à tous. Avant toute chose nous allons procéder à l'appel nominal pour notre Conseil Communautaire de ce soir et je demande à Sophie Colussi-Raaki de bien vouloir procéder à l'appel. Merci.

#### Désignation d'un secrétaire de séance

#### INTERVENTION :

**M. le Président** : Merci Madame Colussi-Raaki, je remercie Jean-Pierre Peyrebrune d'avoir accepté d'être secrétaire de séance ce soir.

#### Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2013

#### INTERVENTION :

**M. le Président** : Il s'agit maintenant d'approuver notre procès-verbal de la séance du 11 mars 2013. Sur ce procès-verbal, y a-t-il des questions ? Monsieur Lhaumond. On va vous donner un micro et avec les micros il y a une consigne c'est que vous n'avez pas besoin de tripoter les boutons, vous prenez le micro dans la main droite ou dans la main gauche et vous pouvez parler.

**M. Lhaumond** : C'est moderne. Oui, Monsieur le Président, d'abord on approuve un PV que nous n'avons pas reçu. Ce n'est pas tellement grave. On a reçu par Internet un PV succinct mais nous sommes un certain nombre d'élus à souhaiter un véritable compte rendu des séances de la Communauté d'agglo et en particulier les interventions, alors pas obligatoirement mot pour mot mais on avait ça à Bergerac Pourpre, je pense que d'autres l'ont eu ailleurs, qu'on ait un résumé succinct des

interventions qui peuvent avoir lieu lorsqu'il y a des débats dans notre Conseil Communautaire.

**M. le Président :** Très bien Monsieur Lhaumont je suis de votre avis. Transfert des personnels et ça va être corrigé, il s'agit d'un petit réglage. D'autres interventions ? S'il n'y en a pas. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

### Adoption de l'ordre du jour

#### PRESENTATION ET INTERVENTIONS :

**M. le Président :** Cet ordre du jour que vous avez eu est conforme à celui qui vous a été transmis avec la convocation. Sur cet ordre du jour, y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, je propose que nous l'adoptions. Qui vote contre ? S'abstient ? Voilà un ordre du jour qui est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous entrons dans le vif du sujet. Il s'agit maintenant du budget annexe relatif aux zones d'activités et à cet égard, il vous est proposé de créer un nouveau budget annexe et Frédéric Delmares nous le présente.

#### POUR DELIBERATION

### Budgets annexes relatifs aux ZAE – Création d'un nouveau Budget annexe

D 2013 - 85

RAPPORTEUR : F.DELMARES

#### PRESENTATION ET INTERVENTIONS :

**M. Delmares :** Merci Monsieur le Président. Tout simplement comme vous l'avez constaté lors d'un précédent Conseil Communautaire nous avons décidé d'acquérir les locaux d'Interspray et le foncier qui s'y rattachait. Pour permettre la valorisation de ce foncier et les travaux inhérents à la mise en exploitation de ce bâtiment et sa location future comme vous avez pu le constater ces jours-ci dans la presse, il convient de faire un budget annexe qui permette de recenser les différentes opérations liées à cette valorisation foncière et immobilière de manière à bien démontrer la lisibilité de ce projet. Alors évidemment on n'allait pas continuer à appeler cette situation la situation Interspray, puisque c'est le nom de l'entreprise qui est partie de ce local donc on vous propose de changer de dénomination, de créer un budget annexe avec comme dénomination le budget annexe de la zone d'activité économique Les Galinoux, donc de retenir ainsi la méthode de l'inventaire intermittent pour comptabiliser les opérations de stock de ce budget et de l'assujettir dans le même temps à la TVA. Voilà la démarche et les arguments liés à ce besoin de créer un budget annexe. Y a-t-il des questions ? Oui Michel.

**M. Terreaux :** Juste, je n'ai pas l'habitude de lire la presse. Pourrais-tu nous en dire un peu plus sur ce projet qu'il y a sur cette zone des Galinoux ?

**M. Delmares :** Oui, plus particulièrement sur cet immobilier puisqu'il y a plusieurs bâtiments concernés. Il y a un bâtiment comme vous le savez qui a suscité notre acquisition, c'est le besoin de louer rapidement une partie à l'entreprise Bouchillou, c'est ce que nous sommes en train de faire. Une partie va être mise à disposition de

l'entreprise Bouchillou, et dans le même temps comme ils n'avaient pas besoin de la totalité du bâtiment nous avons effectué des recherches pour trouver d'autres personnes intéressées par ce bâtiment et nous sommes sur le point de concrétiser ces démarches-là. Pour l'instant, il est prématuré de citer quelqu'un tant que les opérations ne sont pas concrétisées complètement mais c'est en bonne voie, on espère que d'ici la fin de l'année l'ensemble des locaux sera mis à disposition d'entreprises locales pour leur développement. D'autres questions ?

**M. Terreaux** : Excusez-moi, encore un petit détail, ce bâtiment des Galinoux c'est le bâtiment Interspray ou c'est autre chose ?

**M. Delmares** : C'est le bâtiment Interspray.

**M. le Président** : Madame Brandely.

**Mme Brandely** : Merci Monsieur le Président. La question rejoint un peu celle de Michel Terreaux. Je voulais savoir si ça comprenait bien uniquement, cette future zone d'activité, les bâtiments Interspray et le terrain, est-ce qu'il n'y a pas aussi d'autres terrains qui jouxtent Interspray ? Je vois par exemple dans le budget annoncé entre autres également, une acquisition de maison Les Galinoux. Est-ce que ça concerne Interspray ou est-ce que c'est à côté, est-ce que c'est autre chose ?

**M. Delmares** : C'est une question évidemment pertinente puisqu'en fait, on ne va pas appeler uniquement l'entreprise le budget annexe Les Galinoux, c'est la zone d'activité qui va représenter tout ce secteur. Pour la situer, c'est la zone qui est au nord de la route de Saint-Alvère, quand on va de la RN 21 vers Bergerac, il y a à peu près une quinzaine d'hectares concernés avec les terrains qui appartiennent à Monsieur de Saint Exupéry, donc les terrains d'Interspray où sont les bâtiments, le terrain qui est disponible derrière, il y a d'autres unités foncières qui avaient été acquises par les Trois Vallées qui sont aussi à valoriser. L'idée c'est évidemment de nommer toute la zone « la zone des Galinoux », de manière, puisqu'on aura des terrains à vendre et des choses à faire notamment au niveau de l'archéologie, pour concrétiser l'ensemble de ce secteur.

**M. le Président** : D'autres interventions ? Monsieur Leturgie.

**M. Leturgie** : Oui simplement, pour savoir, quand on parle de revente de terrains de la zone des Galinoux, lorsque nous avons décidé d'acheter cette parcelle-là avec Interspray pour initialement aider très rapidement l'usine Bouchillou, qui si j'ai bien cru comprend d'ailleurs n'en prendra qu'une petite partie, est-ce que vous envisagez de les vendre et de recouvrir la somme engagée lors de l'achat ?

**M. Delmares** : Evidemment qu'on essaiera, il y a déjà des étapes intermédiaires à réaliser puisqu'il y a des problématiques d'archéologie, d'accès pour permettre de valoriser ce foncier mais on y travaille. Evidemment qu'on essaiera mais si vous voulez ce n'est pas aussi simple que ça, l'équilibre financier n'est pas la seule problématique en terme d'attractivité du territoire pour l'économie, on essaiera de trouver l'équilibre entre la meilleure valorisation possible et l'attractivité nécessaire pour faire venir les entreprises.

**M. le Président** : D'autres interventions ? Il n'y en a pas ? De toute façon, nous serons amenés à y revenir puisque vous verrez dans la présentation du budget, cette question et ce projet de mise en œuvre d'hôtel d'entreprises fait partie d'un projet beaucoup plus global, si je puis dire, concernant une ambition politique qui est la nôtre, une volonté politique qui est la nôtre, qui est bien évidemment de donner la priorité à l'économie et à l'emploi sur ce territoire. Donc il faut le resituer dans son contexte. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Voté à l'unanimité, merci beaucoup.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Par délibérations successives, les Conseils Communautaires de Bergerac Pourpre, Dordogne Eyraud Lidoire et des Trois Vallées du Bergeracois avaient créé plusieurs budgets annexes à vocation économique pour retracer les opérations d'acquisitions et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises, en les identifiant par zones d'activités.

Afin de poursuivre cette démarche, et pour permettre le lancement de l'opération concernant l'acquisition d'un bâtiment et ses travaux d'aménagement, mais aussi, l'aménagement des terrains situés sur cette zone, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de créer un nouveau budget annexe appelé « Z.A.E. des Galinoux ».
- de retenir la méthode de l'inventaire intermittent pour comptabiliser les opérations de stocks de ce budget.
- de l'assujettir à la T.V.A.

## **PROPOSITION :**

En conséquence, M. le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur la création de ce budget annexe dans les conditions prévues ci-dessus.

## **DECISION :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président.

**M. le Président :** Deuxième dossier, deuxième délibération. Il s'agit du budget annexe relatif aux zones d'activité économique et choix du régime de provisions. Daniel Lauvie.

## **Budgets annexes relatifs aux ZAE – Choix du régime de provisions**

**D 2013 - 86**

**RAPPORTEUR : D.LAUVIE**

## **PRESENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Lauvie :** Merci Président. Il s'agit de reconduire ce qui était déjà pour les zones d'activité de Bergerac Pourpre à la demande de la Trésorerie générale donc il y a le choix entre deux régimes possibles : le régime des provisions semi-budgétaires et le régime des provisions budgétaires à la demande de la Trésorerie générale, c'est ce qui se faisait déjà sur Bergerac Pourpre pour ces zones d'activités ; il faut qu'on prenne la décision de choisir le régime des provisions budgétaires. C'est ce qui se faisait déjà jusqu'ici.

**M. le Président :** Interventions ? Il n'y en a pas. Qui vote contre ? S'abstient ? Adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Les provisions budgétaires constituent des opérations d'ordre budgétaire entre sections et sont retracées en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement aux chapitres globalisés d'ordre 040 et 042 «Opérations d'ordre de transfert entre sections».

La budgétisation de la recette permet de dégager temporairement une recette pour financer les dépenses de la section d'investissement et apporte une solution alternative à l'emploi de la ressource emprunt pour financer les dépenses de la section d'investissement.

Le régime de provisions semi-budgétaires est le régime de droit commun des provisions. Toutefois, le régime des provisions budgétaires peut être appliqué sur option. L'option est décidée par l'assemblée délibérante par une délibération spécifique. En conséquence, en cas d'absence de délibération, le régime des provisions semi-budgétaires s'applique. Un changement ultérieur de régime de provisions est toujours possible (article R. 2321-3 du C.G.C.T.).

### **PROPOSITION :**

Afin de respecter la position de la Trésorerie Générale concernant le financement de la section d'investissement des budgets annexes à vocation économique, M. le Président propose au Conseil Communautaire d'adopter le régime des provisions budgétaires pour l'ensemble de ces budgets annexes.

### **DECISION :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président.

**M. le Président :** Daniel Lauvie continue avec le rapport numéro 3 qui concerne le résultat de fonctionnement 2012 et à ce résultat il faut que nous déterminions l'affectation.

## Résultat de fonctionnement 2012 – Affectation

D 2013 - 87

RAPPORTEUR : D.LAUVIE

### PRESENTATION ET INTERVENTIONS :

**M. Lauvie** : Cette délibération concerne l'affectation du résultat 2012. Les chiffres vous les avez à la deuxième page, le résultat de fonctionnement à affecter 6 888 867,72. La proposition c'est qu'il y ait un besoin de financement de la section d'investissement de 1 192 520,16 et le reste sera reporté en fonctionnement. Donc au 10 68 en investissement 1 192 520,16 et le reste, on le verra tout à l'heure dans le détail du budget, en recette de fonctionnement.

**M. le Président** : Y a-t-il des questions ? Interventions sur cette affectation ? Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

Quatrième rapport. On est toujours dans le troisième. A cet égard on a fait le budget principal maintenant ce sont les budgets annexes.

**M. Lauvie** : Voilà, il faut faire à peu près la même chose pour les budgets annexes, c'est-à-dire prendre en compte le résultat 2012. Pour Bouniagues, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 du budget annexe présente un déficit de 3 924 euros et la section d'investissement présente un excédent de 30 euros mais en tenant compte des résultats 2011 on a un résultat cumulé de 10 479,74 à reporter en section de fonctionnement et un résultat négatif en investissement de -71 035,46, je répète c'est en tenant compte des reports 2011.

Le Libraire, résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 déficitaire en fonctionnement pour 10 555,09 euros et la section d'investissement fait apparaître un résultat nul. Donc là aussi résultat cumulé en tenant compte de 2011, 11 548,76 en fonctionnement et - 38 157,57 en investissement.

Vallade : Budget, déficit en fonctionnement de 14 200 euros et un excédent en investissement de 49 324,06, soit là encore en tenant compte des reports de l'année précédente 29 035,91 en fonctionnement et - 64 008,01 en section d'investissement.

Les Sardines : fonctionnement déficitaire pour 222 932,89, investissement déficit de 586 529,04, soit un résultat cumulé de - 147 802 en fonctionnement et de - 781 522,35 en investissement.

La Tour Ouest : résultats 2012 : excédentaire en fonctionnement de 1 200 euros et en investissement un déficit de 1 988,10 euros, soit là encore un résultat cumulé de 122 197,52 euros en fonctionnement et de 3 847,38 euros en investissement.-----

La Poudrerie : résultats 2012 : déficitaire de 197 587,11 euros et résultat nul pour l'investissement, soit un résultat cumulé de - 197 587,11 euros à reporter en fonctionnement.

Interventions économiques, résultats 2012 : excédentaire en fonctionnement de 4 063,39 euros et un déficit d'investissement de 710,45 euros. Résultat cumulé 4 349,69 euros à reporter en section de fonctionnement et - 36 921,10 euros à reprendre en section d'investissement.

Cablanc : résultats 2012 : déficitaire en fonctionnement de 72 325,70 euros et l'investissement en excédent de 192 477,31 ; d'où en cumulant les résultats on a un solde positif en fonctionnement de 231 627,45 et - 379 314,91 en investissement.

Les Portes de la Dordogne : résultat de fonctionnement 2012 : excédentaire de

79 977,11 en fonctionnement et déficit de 2 499, 40 euros en investissement, soit en tenant compte des reports déficit de 9 997,56 euros en fonctionnement et un résultat positif de 9 997,58 en investissement.

Pour tous ces budgets, il est proposé de reprendre ces résultats de clôture sur les sections correspondantes des budgets 2013.

Budget annexe SPANC. Les différents comptes administratifs, je vous rappelle qu'ici il s'agit des trois comptes administratifs SPANC qui correspondaient aux trois Communautés de communes précédentes, ont fait apparaître un résultat prévisionnel de clôture en fonctionnement de 35 079,09, soit un résultat cumulé de 31 155,31 en section de fonctionnement et un excédent d'investissement de 2 756,68, l'investissement n'existant à l'époque que pour les Trois Vallées puisqu'ils l'avaient en régie. Là encore il est proposé de reprendre ce résultat de clôture sur le budget 2013.

Enfin, le budget annexe Château du Roc. Résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 excédentaire en fonctionnement de 54 359,51 et la section d'investissement présente un excédent de clôture de 23 027,37, soit un résultat cumulé, là encore en tenant compte des reports, de - 26 678,26 euros en fonctionnement et de + 41 596,87 en investissement.

Il est proposé de reprendre ces résultats dans le budget 2013.

**M. le Président :** Merci Daniel. Je vous propose que nous reprenions chaque budget annexe pour le vote.

Alors sur la ZAE de Bouniagues, y a-t-il des questions ? Qui vote contre ? S'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Le Libraire. Qui vote contre ? S'abstient ? Adopté.

Vallade. Contre ? Abstention ? Adopté.

Sardines. Contre ? Abstention ? Adopté.

Tour Ouest. Contre ? Abstention ? Adopté.

Pôle industriel de la Poudrerie. Contre ? Abstention ? Adopté.

Interventions économiques. Contre ? Abstention ? Adopté.

Cablanc. Contre ? Abstention ? Adopté.

Portes de la Dordogne. Contre ? Abstention ? Adopté.

SPANC. Contre ? Abstention ? Adopté.

Complexe sportif du Roc. Contre ? Abstention ? Adopté.

Voilà Mesdames Messieurs, merci pour ces différents budgets de les avoir votés à l'unanimité. Maintenant nous avons le quatrième rapport qui concerne notre budget principal.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et aux dispositions des instructions comptables M 14 (budget principal et budgets annexes), et M 49 (budget annexe assainissement non collectif), les résultats sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion. Ainsi, le Conseil Communautaire peut, au titre de l'exercice clos et avant adoption de son Compte Administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par



anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser) ;
- Le solde disponible pouvant être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le Conseil Communautaire inscrit également au budget la prévision d'affectation. Les déficits et excédents de fonctionnement ainsi que le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement font aussi l'objet d'une reprise.

Par délibérations en date du 11 mars 2013, le conseil communautaire a arrêté l'ensemble des comptes administratifs des communautés de communes de Bergerac Pourpre, Dordogne Eyraud Lidoire, des Trois Vallées du Bergeracois et du Syndicat Environnement Dordogne Eyraud Lidoire. Les budgets de ces collectivités étant repris par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

### **Budget principal**

Les différents comptes administratifs présentés au Conseil Communautaire en mars, faisaient apparaître un excédent prévisionnel de fonctionnement de 3 314 728.50 €.

<b>Résultat de fonctionnement</b>	Résultat de l'exercice 2012 :	3 314 728.50 €
	Résultat antérieur reporté :	3 574 139.22 €
	Intégration ICNE 2011 :	0 €
	Résultat à affecter :	6 888 867.72 €

<b>Résultat de l'investissement</b>	Déficit d'investissement 2012 (1) :	- 1 863 226.33 €
	Solde des restes à réaliser 2012 (2) :	- 1 032 811.21 €
	Résultat d'investissement 2012 reporté(3) :	1 703 517.38 €
	Besoin de financement de la section :	- 1 192 520.16 €
	(1+2+3)	

Conformément à l'instruction M 14, le résultat de la section de fonctionnement doit être prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde éventuel pouvant être conservé en fonctionnement.

**Dans ce cadre, il est proposé de reprendre le résultat de fonctionnement de l'année 2012, de 6 888 867.72 € en réserve au compte 1068 (recettes) de la section d'investissement du budget 2013 pour 1 192 520.16 € et en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) pour 5 696 347.56 €.**

### **Budgets annexes Zones d'Activités Economiques (Z.A.E.)**

- **Z.A.E de Bouniaques :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 du budget annexe de la Z.A.E. de

Bouniagues présente un déficit de 3 924.00 € et la section d'investissement présente un excédent de 30.00 €.

Soit un résultat cumulé de 10 479.74 € à reporter en section de fonctionnement, et - 71 035.46 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E du Libraire :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 du budget annexe de la Z.A.E. du Libraire est déficitaire pour 10 555.09 € et la section d'investissement fait apparaître un résultat nul.

Soit un résultat cumulé de 11 548.76 € à reporter en section de fonctionnement, et - 38 157.57 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de Vallade :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 du budget annexe de la Z.A.E. de Vallade présente un déficit de 14 200.00 € et la section d'investissement présente un excédent de clôture de 49 324.06 €.

Soit un résultat cumulé de 29 035.91 € à reporter en section de fonctionnement, et - 64 008.01 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E des Sardines :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 du budget annexe de la Z.A.E. des Sardines est déficitaire pour 222 932.89 € et la section d'investissement présente un déficit de 586 529.04 €.

Soit un résultat cumulé de -147 802.00 € à reporter en section de fonctionnement, et -781 522.35 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de la Tour Ouest :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 de ce budget annexe est excédentaire de 1 200.00 € et la section d'investissement présente un déficit d'exercice de 1 988.10 €.

Soit un résultat cumulé de 122 197.52 € à reporter en section de fonctionnement, et - 3 847.38 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E du Pôle Industriel de la Poudrerie :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 de ce budget annexe est déficitaire de 197 587.11 € et la section d'investissement fait apparaître un résultat nul.

Soit un résultat cumulé de -197 587.11 € à reporter en section de fonctionnement.

- **Interventions Economiques :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 de ce budget annexe est excédentaire de 4 063.39 € et la section d'investissement présente un déficit de clôture de 710.45 €.

Soit un résultat cumulé de 4 349.79 € à reporter en section de fonctionnement, et -36 921.10 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de Cablanc :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 de ce budget annexe est déficitaire de 72 325.70 € et la section d'investissement présente un excédent de clôture de 192 477.31 €.

Soit un résultat cumulé de 231 627.45 € à reporter en section de fonctionnement, et -379 314.91 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E des Portes de la Dordogne :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 de ce budget annexe est excédentaire de 79 977.11 € et la section d'investissement présente un déficit de clôture de 2 499.40 €.

Soit un résultat cumulé de -9 997.56 € à reporter en section de fonctionnement, et 9 997.58 € à reprendre en section d'investissement.

**Pour tous ces budgets, il est donc proposé de reprendre ces résultats de clôture sur les sections correspondantes des budgets 2013.**

### **Budget annexe Assainissement Non Collectif (SPANC)**

Les différents comptes administratifs 2012 ont fait apparaître un résultat prévisionnel de clôture en fonctionnement de 35 079.09 €.

Soit un résultat cumulé de 31 155.31 € à reporter en section de fonctionnement, et un excédent d'investissement à reporter de 2 756.68 €.

**Pour ce budget annexe, il est proposé de reprendre ce résultat de clôture 2012 sur les sections correspondantes du budget 2013.**

### **Budget annexe Complexe sportif du Roc**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 de ce budget annexe est excédentaire de 54 359.51 € et la section d'investissement présente un excédent de clôture de 23 027.37 €.

Soit un résultat cumulé de -26 578.26 € à reporter en section de fonctionnement, et

41 596.87 € à reprendre en section d'investissement.

**Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes des budgets 2013.**

**PROPOSITION :**

Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur les propositions d'affectation par anticipation des résultats de l'exercice 2012 des différents budgets de la communauté tels que ci-dessus détaillés.

**DECISION :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président.

**Budget principal – Adoption du Budget primitif 2013**

**D 2013 – 88**

**RAPPORTEUR : D.ROUSSEAU - D.LAUVIE – F.DELMARES – A.ZACCRON – J.P ROCHOIR**

**PRESENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. le Président :** Nous allons passer à un point essentiel de notre ordre du jour, c'est l'examen du premier budget prévisionnel de notre agglo. C'est un moment important pour notre nouvelle collectivité et je dirais un rendez-vous fondateur et à cet égard ce n'est pas sans une certaine fierté, qu'avec les collègues, je dois le dire, nous abordons ce sujet. Car souvenons-nous, mes chers collègues, du chemin parcouru, des différentes sensibilités de nos territoires à la constitution de nos précédentes Communautés de communes, de la création du SCOT qui était un événement majeur au niveau de ce territoire, à nos travaux qui s'en sont suivis, nos travaux préparatoires à la constitution de l'agglo. Donc en peu de temps, nous avons réussi à rassembler à l'échelle de ce territoire, différents acteurs politiques, acteurs socio-économiques, autour d'un véritable projet, autour du SCOT, de ce schéma de cohérence territoriale, associé à la préparation de la Communauté d'agglo qui a donné naissance à cette Communauté d'agglo dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013. En moins de 5 ans, quel chemin parcouru ! Et nous rattrapons l'histoire à cet égard. Souvenons-nous encore des doutes, ici ou là, entre territoires, entre élus, entre ruralité et ville-centre, au scepticisme quant à la création d'une Communauté d'agglomération bergeracoise. Alors au début du 21<sup>ème</sup> siècle, personne n'aurait misé un euro sur la constitution de notre agglo. Non, non, personne. Au début du 21<sup>ème</sup> siècle, personne n'aurait misé un euro sur la constitution de cette Communauté d'agglo. Clair, net, précis. Alors bien sûr, aujourd'hui, les années ont passé, on peut dire l'inverse. Mais revenons dans le contexte de l'époque. Et bien aujourd'hui, grâce à tous et aussi à ceux qui opinent du chef, actuellement nous sommes en ordre de marche, rassemblés, volontaires, au travail, au service de nos habitants et de l'intérêt général d'un seul et même territoire, le Bergeracois. C'est l'action qui nous a permis de surmonter les divisions et de trouver les solutions. Alors

avant de passer la parole à Daniel Lauvie, rapporteur du budget, qui entrera dans le détail de la présentation, aux vices-présidents chargés des Pôles et qui insisteront plus particulièrement sur les domaines dont ils ont la charge, j'aimerais au préalable remercier en votre nom les services communautaires qui ont tous participé à la construction de ce budget et en particulier le service des finances et son directeur Laurent Fauvaud.

J'aimerais vous rapporter, si vous le permettez, brièvement la philosophie de ce budget. Philosophie que je veux traduire par un seul nom : l'audace. Alors oui, il nous faudra oser, oser à la fois à l'échelle de notre vie personnelle et à l'échelle de notre vie collective, pour ne pas céder à la sirène de la méfiance, de la morosité et de la lassitude. Audace vient d'un mot latin qui signifie à la fois oser, entreprendre, prendre des risques mais aussi et surtout avoir envie, avoir envie de. L'audace sollicite notre désir et notre volonté. C'est de cette audace-là dont il faudra disposer pour non seulement traverser mais réussir l'année 2013. L'audace c'est le potentiel d'audace que représente notre agglo créée il y a trois mois grâce à la volonté des 27 communes membres de construire ensemble un avenir à l'échelle de ce territoire. L'audace c'est la réalité quotidienne d'une collectivité qui dispose aujourd'hui de moyens financiers plus importants qu'hier. Ce soir, je vais vous proposer de voter un budget de plus de 50 millions d'euros dont 17 millions à l'investissement, soit un bon tiers. Un budget solide, responsable, solidaire et volontaire. Et ce budget est conçu pour répondre au défi de la crise que notre territoire traverse. 17 millions d'investissement à l'échelle de ce territoire. Exceptionnel ! Là aussi il y a de l'audace mais de l'audace en toute responsabilité et en toute solidarité. Alors il apporte de nouveaux services ou amplifie ceux qui existent déjà mais il soutient aussi l'activité des entreprises par les marchés qu'il génère. L'investissement 2013 est conforme à l'engagement que nous avons pris d'investir pour soutenir l'économie locale. L'agglo, dès son premier budget, prend ses responsabilités, assume pleinement son rôle, rôle de puissance publique et déroule un programme d'actions. L'agglo, c'est la dynamique financière, économique, culturelle et sociale, qui invente l'avenir commun de toutes ses cités, de toutes ses communes membres. Mais l'agglo c'est aussi un foyer de solidarité, une force de soutien et d'amplification pour les communes qui ont choisi de lier leurs destins. J'y reviens. L'agglo c'est véritablement l'audace des communes. Dès cette année, et pour les 10 prochaines années, je dis bien les 10 prochaines années, nous devons définir notre projet communautaire et nous n'éviterons pas, élus et électeurs, de nous poser plusieurs questions sur le sens que nous voulons donner à notre réalité intercommunale. Il y va de l'avenir de ce territoire. Ayons une véritable ambition pour ce territoire ! On en a trop souffert. Le sens c'est pour moi l'intérêt général du territoire, il nous faudra bien sûr mes chers collègues le définir, le choisir et le défendre afin que sa cohérence et son harmonie ne soient pas à cet égard menacées. Notre territoire a des défis environnementaux, économiques, qui ont leur spécificité bien sûr, et qui ne sauraient se réduire ou se diluer dans une entité urbaine. Là-dessus on est bien d'accord. Aujourd'hui, rien ne me détournera des priorités du territoire. D'abord, nous l'avons dit tout à l'heure, le développement économique que nous avons déjà enclenché lors de nos premiers Conseils Communautaires, nous nous dotons de nouvelles offres foncières et immobilières, nous aménageons nos zones, zones qui ont été récemment acquises, et nous explorons vous le savez d'autres territoires à l'ouest. Donc nous lançons la prospection, la promotion, nous créons de nouvelles filières économiques, nous revitalisons les grandes friches, ESCAT, SNPE, et surtout mes chers collègues je tiens à ce que notre agglo soit un véritable levier concernant la création d'emplois, la

recherche, l'innovation à travers une politique d'aide relative à ces principes vers les entreprises et les salariés.

Ensuite, le tourisme et le développement durable, via l'aménagement de nos références en matière patrimoniale : la vieille ville de Bergerac, Monbazillac, mais aussi la Voie Verte, les chemins de randonnée, les aménagements de bourgs, des supports d'interprétation touristique, et bien sûr les aménagements de berges.

Troisième point, enfin, la qualité de nos services à l'habitat et de notre cadre de vie. Et à travers, premier exemple concret, le Pôle petite enfance, pour un accueil de qualité, la rénovation de la voirie, de nos bibliothèques médiathèques, de nos équipements sportifs, et à cet égard je voulais insister particulièrement sur ce principe d'une nouvelle offre, à l'échelle de la Communauté d'agglomération, du transport à la demande, ce transport à la demande qui a été expérimenté sur la ville-centre et qui offre bien évidemment de nouvelles perspectives afin d'avoir une visibilité de ce service sur l'ensemble du territoire. La semaine dernière, lors de la conférence des Maires, il a été présenté ce transport à la demande notamment en direction des 26 communes de notre Communauté d'agglomération et là nous serons véritablement dans un service de proximité auprès de la population.

Alors évidemment nous avons fait le choix de répondre à toutes les demandes et de les prioriser. Nous avons dû adopter en conséquence des principes pour la construction de ce premier budget et je vous les rappelle. Conscient que la Communauté d'agglomération allait constituer, c'est légitime et on s'y attendait, un appel d'air sur toutes les demandes, j'ai demandé à ce que l'on construise ce premier budget sur la consolidation des trois budgets de nos Communautés de communes afin à cet égard d'avoir une référence indiscutable dans la projection de ce budget. J'ai demandé à travailler sur une stabilité fiscale pour le contribuable de la CAB. Notre création de Communauté d'agglomération ne doit pas être synonyme, malgré les difficultés, de pression fiscale supplémentaire donc nous avons construit ce budget sans pression fiscale supplémentaire. J'ai demandé également la maîtrise responsable tant de la section de fonctionnement que de l'investissement. Sur le fonctionnement, nous respectons la parole donnée et je tiens à le souligner, respect de la parole donnée. Respect de la parole donnée au personnel communautaire ; la conférence sociale que nous avons organisée, l'hébergement, sont pour moi non négociables et nous le retrouvons dans ce budget. J'ai demandé également que nous soyons fidèles à nos engagements, nos engagements de l'année dernière, et que nous puissions répondre aux éventuelles difficultés de nos communes membres à boucler leur propre budget communal. Et là je vais m'arrêter un moment sur ce sujet. De par le transfert conséquent, et un transfert conséquent et choisi de nos compétences, certains Maires des Communes m'ont fait part de leurs difficultés à équilibrer pour cette année de création leur propre budget. Alors, il est bien évident, je l'ai dit là aussi dans le cadre de la Commission finances, je l'ai redit dans le cadre de la conférence des Maires, je le redis ce soir, il est clair que nous ne laisserons personne au bord du chemin. Nous faisons passer notre enveloppe consacrée à la solidarité communautaire de 780 000 euros à 1 million afin de nous doter d'un levier, un fonds de compensation communautaire capable de répondre au principe d'équité, et j'insiste bien sur ce principe d'équité territoriale et humaine. Alors sur la base d'une instruction solide, de critères définis et d'efforts réciproques, je crois que nous sommes en capacité de dépasser nos difficultés. Alors, mes chers collègues, pour définir la ventilation exacte de cette dotation de solidarité, nous avons demandé au cabinet Klopfer de nous faire une proposition dans les meilleurs délais. Ces quatre principes : consolidation, neutralité fiscale, maîtrise des dépenses, et équité territoriale, doivent cependant

nous amener à impulser l'ensemble de nos projets structurants à l'échelle de cette agglomération. Et c'est là toute la philosophie de ce premier budget de notre agglo. L'audace au service de l'intérêt général du territoire. Ces quatre principes permettent de dégager un virement de près de 5 millions de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Avec ces 5 millions, je veux un parallélisme des formes et j'ai demandé à limiter l'emprunt à 5 millions également. Ce qui donne une capacité réelle d'investissement je le disais tout à l'heure, aujourd'hui de 17 millions sur le budget principal et 3 millions sur les budgets annexes. Un effort considérable, un effort exceptionnel, mais tout en gardant bien sûr maîtrise, responsabilité dans ce budget, volonté et détermination, en gros audace. Et l'audace est essentiellement une qualité de l'âme qui incite à accomplir des actions difficiles. Cette qualité nous l'avons toutes et tous en nous. C'est la finance qui a créé cette crise, et je vous le dis, ce sont les hommes et les femmes de bonne volonté, élus locaux en particulier qui la surmonteront. Je sais que je peux avoir confiance en chacun d'entre vous pour qu'à l'échelle de ce territoire nous en sortions mieux de cette crise que nous y sommes rentrés. Et nous la surmonterons, bien évidemment. Nous ne la surmonterons pas si nous rajoutons l'accablement intérieur à l'obstacle extérieur. Ce n'est pas possible. Ou de la division. Soyons rassemblés et tirons tous dans le même sens, bien sûr chacun avec ses convictions, mais tirons tous vers le même sens pour l'intérêt de ce territoire que nous ambitionnons meilleur, et nous avons des perspectives. Alors il nous faut revenir sur l'essentiel, ce qui nous guide toujours, notre désir d'une vie meilleure pour notre population, en faisant du Bergeracois l'avenir économique de la Dordogne et à cet égard c'est notre ambition, une ambition partagée et voilà la perspective. Quoi que tu rêves d'entreprendre, commence-le ! L'audace a du génie, du pouvoir, de la magie, disait Goethe. 2013 sera une année audacieuse, ou ne sera pas. Elle sera la première pierre à l'édifice de notre nouveau économique avec ce budget fondateur de notre agglomération qui commence aujourd'hui, il commence aujourd'hui son œuvre au service de notre population et à l'intérêt supérieur de ce territoire. Mes chers collègues, je vais laisser le soin maintenant à Daniel Lauvie, en sa qualité de rapporteur du budget, de vous présenter les différents budgets et je vous propose que nous nous servions d'un outil pédagogique, d'un diaporama. Puis, je demanderai à chaque responsable de revenir sur nos actions nouvelles et nous prendrons le temps du débat concernant ce budget. Vous m'en ferez grâce. Jean Jaurès disait « le pouvoir se mesure à l'audace ». Je vous remercie. Daniel.

**M. Lauvie :** On va commencer par le budget principal. Vous avez en première diapo la présentation du budget principal et des 13 budgets annexes qu'on étudiera après.

L'équilibre général du budget principal s'établit pour la section de fonctionnement à 34 674 184 euros et à 16 919 910 en section d'investissement et on va détailler tout cela maintenant. Alors cette diapo vous présente les recettes de fonctionnement et la répartition les unes par rapport aux autres pour que vous ayez une idée de ce que représente chaque chapitre.

Chapitre 002 : l'excédent antérieur reporté. C'est ce que l'on a vu tout à l'heure, ce que l'on a voté tout à l'heure, les 5 696 347. On va rester sur le camembert.

Donc ensuite, l'atténuation de charges pour 15 000 euros, ça correspond au remboursement des assurances de personnel quand il y a eu des maladies, des choses comme ça. Produits des services pour 1 209 721, c'est le versement des familles aux bibliothèques, aux crèches, c'est le remboursement du budget annexe qu'on précisera tout à l'heure.

Impôts et taxes, 19 638 007 avec en plus des impôts, il y a l'attribution de compensation, le FPIC qui est le Fonds de Péréquation de l'Intercommunalité c'est-à-dire la répartition au niveau national de l'intercommunalité, on va dire des riches vers les pauvres, pour résumer.

Ensuite, dotation et participation, ce sont les dotations d'Etat, pour 8 millions environ. Autre produit de gestion courante 24 221, essentiellement ce sont les loyers sur la Communauté d'agglomération. Et enfin, produits exceptionnels 10 000 euros.

Cette diapo reprend pratiquement ce que je viens de vous dire en précisant seulement que si on regarde stricto sensu les recettes de fonctionnement, elles s'élèvent à 23 494 999.

La diapo suivante c'est la présentation en quelque sorte de la réforme de la taxe professionnelle et voir un peu comment ça s'est réparti et comment les collectivités ont retrouvé leurs ressources. D'un côté ce qu'il reste au niveau de la contribution économique territoriale et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, et puis il y a l'imposition forfaitaire des entreprises de réseau l'IFER et il y a la TASCOM et un certain nombre d'impôts ménages qui ont été transférés par exemple du département aux collectivités pour qu'elles retrouvent leurs ressources précédentes avec l'ancienne taxe professionnelle.

Et enfin il y a une dotation de compensation qu'on appelle le FNGIR aussi qui vient au niveau de l'Etat pour essayer de compenser les pertes de certaines collectivités.

On rentre dans le détail, donc résultats de fonctionnement reportés je n'y reviens pas, c'est la troisième fois qu'on le voit.

Atténuation de charges donc 15 000 euros, il s'agit de remboursement d'assurances, comme je l'ai annoncé tout à l'heure, ou de sécurité sociale, sur les risques liés au personnel, c'est-à-dire les absences, les maladies, etc.

Produits des services, recettes liées au règlement par les familles des prestations crèches, centres de loisirs, bibliothèques. Là on a aussi en recette 512 000 euros qui correspondent au remboursement des charges de personnel qu'assume la CAB pour les budgets annexes : TUB et SPANC. On verra, on l'a en recette, mais on va le voir aussi évidemment en dépense tout à l'heure. Tout simplement pourquoi cette prise en charge, c'est dû à la dématérialisation des opérations de traitement des salaires.

Impôts et taxes, c'est le détail, vous l'avez. Ce que je peux vous dire c'est au niveau des taxes ménages, si je fais le total, il y en a pour 5 303 886 euros, et le total des taxes économiques 7 380 141.

Ensuite, le détail, toujours dans impôts et taxes, l'attribution de compensation c'est tout simplement ce que les communes vont verser à la Communauté d'agglomération, ce sont les communes qui sont en négatif, celles qui versent à la Communauté d'agglomération parce qu'elles ont transféré plus de compétences qu'elles n'ont apporté de ressources. Cette attribution de compensation elle passe de 317 000 en 2012 à 667 689 puisque, évidemment comme vous le savez, il y a eu plus de transferts en particulier au niveau de la voirie.

Taxe enlèvement des ordures ménagères, taxe qui a augmenté parce qu'il y a eu une hausse des coûts liée au traitement de 5%, et il y a eu aussi pour le SMCTOM des hausses assez importantes puisqu'il y a eu des tournées supplémentaires ou des achats de matériels. Et enfin taxe de séjour, 60 000 euros.

Dotation et participation, ce sont les dotations d'Etat. Comme le rappelait tout à l'heure Monsieur le Président, vous constatez qu'au niveau de la dotation de base, on passe de 1 million 4 les années précédentes sur l'ensemble des trois communautés à 2 millions 5, on va dire que le cadeau de mariage est à peu près de l'ordre de 1 million.



Dotation de compensation, un peu plus de 3 millions, elle est sensiblement équivalente à celle des années précédentes. Et autres organismes dont le financement, alors c'est la CAF, la MSA, qui participent au financement des services de la petite enfance pour environ 1 500 000.

D'autres compensations versées par l'Etat : compensation de la taxe professionnelle et d'autres compensations pour 129 044 et 184 442.

Autres produits de gestion courante. Dans les budgets précédents et en particulier pour Bergerac Pourpre, il s'agissait de remboursement du service voirie par la ville de Bergerac. Cette recette à partir de 2013 n'existera plus puisqu'il y a l'intégralité de la voirie qui a été transférée. Les autres produits de gestion courante pour 24 221 euros, il s'agit essentiellement des locations d'immeubles et des multiples ruraux et des recettes aussi liées à l'enlèvement des encombrants sur Bergerac, pour 5 000 euros si je me souviens bien.

Voilà pour les recettes.

On va passer maintenant aux dépenses. Là encore, une première diapo pour vous présenter l'ensemble des chapitres pour que vous voyez un peu les proportions des uns par rapport aux autres, puis après comme on vient de le faire on détaillera chacun de ces chapitres.

Charges à caractère général, ce sont tout simplement les frais dus au combustible, les téléphones, la poste, etc. Donc on verra une petite augmentation mais on la détaillera tout à l'heure. Donc pour 2 863 000.

Charges de personnel, 9 541 679, là aussi une augmentation qui sera expliquée et détaillée tout à l'heure.

Atténuation de produits, ce sont les différentes compensations liées à l'intercommunalité. Elles sont versées soit aux communes, soit à l'Etat. Il y a les attributions de compensation mais on le détaillera tout à l'heure.

Dépenses imprévues pour 350 000. Virement à la section d'investissement c'est ce qu'annonçait tout à l'heure Monsieur le Président, il est de l'ordre de 5 millions, 4 941 015 euros.

Opérations d'ordre entre section, c'est l'amortissement et autres charges de gestion courante, pour 6 620 307, ce sont les participations aux différents syndicats, les indemnités des élus et les subventions.

Enfin, les charges financières, l'intérêt des emprunts, et des charges exceptionnelles que nous verrons tout à l'heure plus en détail.

Deuxième diapo qui ne fait que reprendre ce que je viens de vous annoncer. Charges à caractère général, dans le budget consolidé 2012 elles étaient de l'ordre de 2 millions 6, là on est à 2 millions 8 donc c'est une hausse qui s'explique essentiellement par l'impact du transfert de voiries supplémentaire évidemment, mais aussi par la hausse des carburants, des frais de réparation des véhicules, et mise en service de l'extension du siège, en particulier la location des mobil-homes.

Augmentation des frais d'entretien et réparation du matériel roulant liée à l'augmentation du parc de véhicules mais aussi aux nombreuses pannes subies par les bennes d'ordures ménagères.

Et enfin, 33 000 pour le carburant en raison de la hausse des coûts et de l'extension du parc de véhicules communautaires. Il y a aussi vous le verrez, une augmentation c'est au niveau des taxes, c'est pour les cartes grises puisqu'il faut changer toutes les cartes grises des véhicules et donc ça représente une augmentation conséquente.

Charges de personnel, comme je l'ai annoncé tout à l'heure il y a une augmentation d'à peu près 2 millions puisqu'on passe dans le budget consolidé 2012 de 7 347 000 à 9 541 000. Cette augmentation s'explique pour différentes raisons. D'abord, on l'a vu tout à l'heure, la prise en charge par le budget principal

des salaires des budgets annexes à hauteur de 512 000 mais ces 512 000, on l'a vu, on les récupère en recette. L'application des mesures décidées lors de la conférence sociale, c'est ce qu'a rappelé tout à l'heure Monsieur le Président. Ensuite, l'intégration des agents communaux ou du syndicat des ordures ménagères de Prigonrieux La Force à compter du 1<sup>er</sup> janvier au titre des compétences transférées et pour lesquelles l'intégration dans les attributions de compensation sera faite lors de la présentation des rapports de la CLECT. On verra tout à l'heure au niveau des attributions de compensation que le montant annoncé risque d'être modifié justement en fonction du rapport de la CLECT. Pour vous donner à peu près un ordre d'idée, vous avez 20 agents dans le budget principal et une vingtaine d'agents dans les budgets annexes qui ont été intégrés. Et enfin, l'intégration des agents mutualisés entre la ville de Bergerac et la CAB, une recette de la ville vers la CAB étant prévue dans le cas où les agents font le choix de muter à la CAB. Il y a une dizaine de postes concernés. Et pour terminer, la prise en compte de deux recrutements spécifiques, comme un chargé de mission santé qu'on évoquera tout à l'heure d'ailleurs dans l'Ordre du jour c'est prévu, et pour la prospection économique. Vous avez le détail ici de l'ensemble des agents de la CAB.

Chapitre 014 : atténuation de produits. Il s'agit du versement des attributions de compensation de la CAB, je l'évoquais à l'instant, là cette fois ci ce sont les Communes qui vont recevoir une compensation puisqu'elles ont versé plus qu'elles ont transféré. Mais cette compensation sera à revoir quand la CLECT sera réunie puisqu'il y a toute une série de compétences qui ne seront mises en place qu'à partir du mois de juin et donc qui n'ont pas été comptabilisées dans cette attribution de compensation puisque c'est la CLECT qui doit décider du montant de cette attribution.

La dotation de solidarité communautaire, dont l'enveloppe est passée d'un petit peu plus de 700 000 euros à 1 million d'euros comme le rappelait tout à l'heure Monsieur le Président.

Et enfin, le reversement au fonds national de compensation de la taxe professionnelle, c'est-à-dire, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, les communes qui ont un excédent, par rapport à ce qui se passait avant, doivent reverser et c'est l'Etat qui le reprend pour le donner aux autres communes. Nous, notre situation c'est que nous devons contribuer pour 663 000 euros à ce fonds. La situation antérieure, c'était aussi une contribution mais qui n'était pas la même suivant les trois Communautés de communes, de mémoire c'était je pense Dordogne Eyraud Lidoire et les Trois Vallées qui contribuaient et puis Bergerac Pourpre qui au contraire recevait. Mais au final, il y a 100 000 euros de plus je crois, au niveau de la contribution de la CAB par rapport à l'ensemble des trois autres communautés.

Autres charges de gestion courante, il s'agit essentiellement des subventions d'équilibre au budget annexe, on le verra, pour les transports, pour le budget Portes de Dordogne et pour le budget Cablanc essentiellement ; des contributions aux différents syndicats auxquels adhère la CAB, donc il y a le SMAD, le SMBGD, le SYCOTEB, le SD 24, le SMCTOM ; des subventions aux associations ; du règlement à la ville de Bergerac du solde des comptes des services voirie, puisque effectivement ça va disparaître et les collectes d'ordures ménagères et petite enfance ; et enfin, une précision sur les dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers, la décomposition vous l'avez ici 514 000 pour la collecte, et 3 400 000 pour le traitement.

Les charges financières c'est tout simplement les intérêts des emprunts.

Et les charges exceptionnelles que j'évoquais tout à l'heure donc 2 000 euros pour les intérêts moratoires et ensuite 100 000 euros qui sont prévus pour les subventions de fonctionnement exceptionnelles pour les budgets communaux.

Ensuite, les dotations aux amortissements 2 millions 4, qu'on va retrouver tout à l'heure en recette d'investissement, des dépenses imprévues, et le virement à la section d'investissement. Est-ce qu'on prend les questions maintenant ou on passe à l'investissement d'abord ?

### **Investissements.**

Donc première diapo toujours pour vous donner un peu l'ordre de grandeur de tous les différents chapitres. Un virement à la section de fonctionnement qu'on a déjà vu. Produits des cessions il n'y en a pas. Opérations d'ordre entre sections, c'est l'amortissement qu'on vient d'évoquer. Dotations de fonds de réserve c'est le FCTVA et l'affectation du résultat qu'on a votée tout à l'heure. Subventions d'investissement, ce sont des subventions d'Etat, de la Région, du Département, ce sont les 1 609 399 euros. Emprunts et dettes assimilés, comme l'a expliqué tout à l'heure Monsieur le Président, on a un emprunt de 4 850 000 euros. Et enfin, autre immobilisation financière pour 63 000 euros à peu près, c'était Bergerac Pourpre qui avait acheté les terrains à Gardonne et à Saint-Laurent, c'était le terrain de Berckem et puis pour Blason d'or, et donc ce sont des reventes, ils ont été revendus ces terrains et donc ce sont des ventes à terme et tous les ans pendant encore quelques années on reçoit le produit de ces ventes. Ça c'est la reprise de ce que je viens de vous dire.

On va maintenant passer dans le détail. En investissement, il y a toute une série de recettes évidemment qui viennent de restes à réaliser de l'année précédente. Donc dans les restes à réaliser en recette, on a à peu près 1 239 000 euros. Il s'agit d'une partie du FCTVA, plus précisément ce qui correspond au quatrième trimestre 2012 pour 331 538, et les subventions d'investissement pour 908 228.

Dotations et réserves, là c'est tout simplement le solde, enfin le FCTVA de 2013 et l'affectation du résultat donc qu'on a votée en début de séance.

Subventions d'investissement, il s'agit des subventions liées au co-financement par l'Etat de l'étude sur le PLR de l'ESCAT, du Département pour les opérations locales de sécurité sur Bergerac et l'aménagement de la route de Bordeaux, ainsi qu'une participation privée pour la réalisation d'un giratoire route de Bordeaux qu'on verra tout à l'heure dans le détail.

Les amortissements, qu'on retrouve. Virement de la section de fonctionnement qu'on retrouve, et les emprunts et dettes, qu'on a vus tout à l'heure.

### **Les dépenses.**

La première diapo pour visualiser la répartition de ces dépenses. Le déficit d'investissement reporté pour 159 708 ; le remboursement des emprunts pour

1 million 100, les immobilisations incorporelles, c'est-à-dire on verra les documents d'urbanisme, les frais d'étude, pour 867 055 ; les subventions d'équipement : fonds de concours pour le tourisme, fonds de concours pour le logement pour 397 050 ; les immobilisations corporelles c'est-à-dire tous les investissements qu'on va détailler tout à l'heure pour 2 592 921, même chose pour l'immobilisation en cours 11 303 173 ; et autres immobilisations financières 500 000 qu'on va là aussi détailler.

Les restes à réaliser, comme je vous le disais, ça correspond à des opérations qui ont déjà été engagées l'année précédente par les différentes Communautés de communes, donc vous avez le détail de ces opérations, je ne vais pas y revenir sauf s'il y a des questions après pour avoir des précisions. Mais ce sont des opérations qui ont déjà été engagées.

Au niveau des opérations nouvelles, est-ce que mes collègues veulent intervenir maintenant ou ils interviendront après ? Après.

Au niveau des opérations nouvelles, vous avez la diapo, les levées topographiques, il y a de la voirie pour les bourgs, pour le tourisme, environnement, etc. ; le PLR ESCAT qu'on vient de préciser ; fonds de concours tourisme c'est une aide aux Communes pour les opérations touristiques structurantes ; fonds de concours logement social ; participation à la suppression du PN 427, c'est tout simplement le passage à niveau sur la route de Sainte-Alvère ; concessions, droits et similaires ce sont les logiciels et le site Internet.

Ensuite, toujours dans les opérations nouvelles, acquisition de réserve foncière pour environ 500 000 euros ; les terrains bâtis ESCAT, le siège pour 639 000 euros ; matériels de voirie, panneaux, mobiliers urbains 135 000 euros ; matériels roulants, il y a une benne à ordures ménagères, une épareuse et un tracto pour 380 000 euros ; autres matériels et outillages de voirie il y a en particulier une tondeuse ; outillage technique ; matériels de transport ; véhicules divers ; matériels de bureau et informatique 135 000 euros ; le mobilier et autres immobilisations, le mobilier pour 40 000 et autres immobilisations pour 20 000.

Vous avez donc quelques précisions pour agréments les chiffres qui sont un peu ardu, quelques photos.

Ensuite, toujours opérations nouvelles : travaux au siège de la Communauté ; aménagement des centres techniques à la Force et à Saint-Laurent ; l'aménagement de bourgs à Lamonzie Saint-Martin, Queyssac, Saint-Nexans, Bouniagues, Lamonzie Montastruc ; valorisation des centres touristiques, le Président en a parlé tout à l'heure, pour Bergerac, la place Barbacane et pour Monbazillac, réalisation d'un giratoire route de Bordeaux avec la participation aussi des commerces riverains, c'est du côté de Leader Price ; valorisation de la Coulée Verte du Caudeau ; petit patrimoine bâti ; aménagement de la Voie Verte, ça a été évoqué tout à l'heure ; contrat de rivière pour Bergerac je crois qu'il y a l'aménagement du port qui est prévu, il y a aussi des choses prévues à Lamonzie Saint-Martin ; travaux de voirie sur la ville de Bergerac ; la zone de Campréal donc une requalification, des petits travaux d'aménagement ; travaux de voirie pour les autres communes 1 million 7 ; accompagnement du contournement de Bergerac, il s'agit d'un giratoire du côté de la place Gambetta à Bergerac ; support d'interprétation touristique et des aménagements cyclables.

Autre immobilisation financière 500 000 euros c'est en particulier une somme qui est dédiée, comme c'est précisé aux entreprises mais évidemment ce sera accordé aux entreprises sur dossier, il y aura une étude très précise de faite, on ne le fera pas à la demande comme ça, il y aura un cahier des charges à respecter. Voilà, je pense qu'après ce sont quelques photographies pour vous présenter un peu tous ces aménagements.

Et pour terminer, travaux dans les crèches pour 100 000 euros ; travaux dans les bibliothèques pour 100 000 euros, aménagements des multiples ruraux 13 500 ; et gymnase Delmares pour 50 000 euros. Voilà pour le budget principal.

**M. le Président** : Merci Daniel pour cette présentation précise. Donc maintenant mes chers collègues, des interventions, des précisions. Prenez la parole. Alors, je prends dans l'ordre. Madame Brandely a levé la main la première. Ensuite Michel Terreaux, et Georges Tignard. Et Marc Leturgie. Madame Brandely à vous.

**Mme Brandely** : Merci Monsieur le Président. L'adoption de ce budget primitif 2013 de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise est certes une opération importante car aujourd'hui il est évident que la réalité de ses compétences et donc des pouvoirs se trouve désormais au niveau de la CAB. Or, nous constatons que ce qui caractérise ce premier budget c'est une absence de transparence, un manque de clarté financière et l'absence de lisibilité de projet.

Alors une absence de transparence, effectivement, si l'on peut comprendre que dans sa phase constitutive tout ne peut pas être parfait même si la CAB a procédé à d'importants recrutements au niveau de l'Etat Major, pourquoi la commission chargée de corriger le déséquilibre financier entre communes résultant des transferts de recettes et de charges par des attributions de compensation, ce que l'on appelle la CLECT, n'est-elle toujours pas constituée ? De plus, il n'y a pas obligation pour une communauté qui vient de se constituer d'organiser un débat d'orientation budgétaire, le DOB. Et dans un souci de démocratie et de volonté du débat, il est dommage de ne pas en avoir organisé un, ce qui nous aurait facilité la lecture de ce budget. L'absence d'une note de synthèse, quoi que peut-être que Monsieur le Président c'est cette note de synthèse que vous nous avez faite au départ, peut-être complète, en fait qui manque aussi de précision. Donc l'absence d'une note réelle de synthèse qui ne peut pas être ici l'annonce de l'ordre du jour aurait été aussi la bienvenue et peut-être obligatoire.

On n'a également pas de projection financière claire. Le budget de la CAB représente des sommes importantes, vous l'avez dit, 35 millions d'euros en fonctionnement et 16 millions en investissement. Il y a bien une projection pluriannuelle des investissements mais pas de projection financière claire. Comment vont évoluer les ressources de la CAB ? Quel est le prévisionnel détaillé en terme d'emprunts ? Ceux qui sont repris des anciennes communautés, ceux qui vont être émis, et en terme de remboursement de la dette et le paiement des intérêts, qu'est-ce qui va rester à la charge des différentes communes, et notamment de la ville de Bergerac ? Vu le nombre important des budgets annexes, il y en a beaucoup, il y en a 13, y aura-t-il une évolution probable, des tentatives de consolidation de l'ensemble et de leurs charges financières ? On le voit, beaucoup d'interrogations sur l'évolution financière de la CAB.

Et enfin, absence de projet lisible. Un certain nombre d'opérations sont annoncées mais, faute de note de synthèse peut-être, il est difficile de voir la logique et la stratégie d'ensemble. Donc il y a beaucoup d'opérations qui suscitent des interrogations, comme 750 000 euros d'études et de diagnostic archéologique annoncés pour 2014 au Galinoux. 750 000 euros toujours en 2014 pour l'acquisition d'un terrain Sheiby, une estimation qui paraît élevée. Pourquoi, qu'est-ce que c'est ? On ne sait pas. Et des sommes considérables sont annoncées pour la Voie Verte, c'est vrai que vous avez évoqué la Voie Verte mais sans donner trop de détails, 800 000 euros en 2013, et ensuite 1 million 5 par an de 2014 à 2017, soit 6 800 000 euros au total. L'importance de ce chiffre appelle des précisions. Et dans le même temps le Pôle petite enfance connaît lui une cure d'amaigrissement, 1 133 000 d'euros en 2014 seulement et 1 million d'euros en 2015, soit un total de 2 133 000

euros, très en dessous de ce qui avait été prévu à l'origine. Il y aurait peut-être encore d'autres opérations mais nous allons laisser terminer la présentation complète de ce budget. Je vais m'arrêter là pour laisser la parole à mes collègues et je vous remercie de m'avoir écouté.

**M. le Président :** Merci Madame Brandely, donc on a Michel Terreaux.

**M. Terreaux :** Oui Président. Liliane Brandely a évoqué un problème qui me tient à cœur et vous le savez parce qu'on en a parlé en Commission des finances et on en a reparlé dans la conférence des Maires, et je ré-insiste ce soir, je n'ai qu'un regret c'est que la CLECT n'ai pas été réunie au préalable, avant de voter le budget. C'est une instance qui est quand même capitale, c'est une instance où nous nous retrouvons entre Maires pour discuter des charges transférées, c'est une discussion qui en général ne se fait pas comme ça, et je regrette sincèrement qu'on se soit basés sur les études du cabinet Klopfer uniquement. Je reprendrai ce qu'a évoqué aussi Liliane Brandely, j'avoue que j'ai été étonné en voyant le budget de la Voie Verte, je me souviens d'études qui avaient été faites lorsque nous étions en Communauté de communes Bergerac Pourpre, elles se situaient globalement à 2 millions et quand on voit la programmation pluriannuelle on arrive allégrement à 6 millions, là il y a quelque chose qui m'échappe.

**M. le Président :** Merci Monsieur Terreaux. Georges Tignard.

**M. Tignard :** Merci Monsieur le Président. Tout d'abord, en tant qu'élu de Saint-Nexans, je me félicite de la teneur de ce budget 2013 et la volonté affirmée d'investissements conséquents, près de 17 millions d'euro, malgré la crise que nous traversons, je voterai ce budget sans hésiter, je vous l'assure. Mais ce soir mon intervention n'est pas sous la forme d'une question mais simplement de deux propositions Monsieur le Président et qui sont à mes yeux importantes. Monsieur le Président, depuis 10 ans et la création de Bergerac Pourpre, une somme de 100 000 euros était allouée pour le fonds de concours logements sociaux, il se trouve que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, se sont greffées deux autres Communautés de communes avec entre 17 et 18 000 habitants, ça a créé la naissance de la CAB, 27 communes. Alors Monsieur le Président, ma première proposition est la suivante, c'est de vous demander de doubler ce fonds de concours et de le porter à 200 000 euros, et ma deuxième proposition serait de donner sur les 2 à 3 ans à venir la priorité d'utilisation de ce fonds aux petites communes, à peu près moins de 1 000 habitants, qui ont des projets en ce sens. En acceptant ces deux propositions, Monsieur le Président, vous donneriez une dimension et une orientation économique et sociale remarquable, sachant que vous accordez une grande importance à l'équité et à l'équilibre du territoire. En tout cas, j'espère vous avoir convaincu. Merci Monsieur le Président.

**M. le Président :** Merci Monsieur Tignard. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Leturgie, c'est vrai.

**M. Leturgie :** Moi je voudrais aborder deux points. Je rejoins mes collègues Terreaux et Brandely sur un certain nombre de points effectivement. Mais je voudrais revenir sur la philosophie générale dont vous avez parlé tout à l'heure et sur les termes que vous avez utilisés. Juste, entre parenthèses Monsieur le Maire, pour information, audace vient bien du latin, ça vient du latin *audax audacis* qui vient de *ad ducere* conduire vers mais qui n'a aucune signification par rapport aux mots que vous avez utilisés à savoir oser, prendre des risques, avoir envie de. Oser sûrement mais c'est aller vers et vers une destination connue et sérieuse, ça c'est pour la petite histoire. Vous avez dit « on a eu une certaine fierté », je pense qu'il aurait été plus judicieux dans cette année de démarrage et compte tenu de toutes les difficultés qui ont été surmontées certes, mais à quel prix et dans quelles conditions pour créer cette Communauté d'agglomération, il aurait été plus judicieux de parler de modestie parce que

je crois qu'il faut qu'on démarre modestement. On est loin de travailler à un rythme intensif. Peut-être que les 17 que vous êtes au bureau travaillent-ils 17 fois plus que les autres mais en tous les cas, en ce qui nous concerne, à part recevoir un document et le lire, nous n'avons guère l'occasion de participer à un débat préalable qui permettrait effectivement dans le cadre d'une concertation éclairée peut-être d'apporter des idées et d'améliorer ce que vous proposez, sachant que, vous l'avez dit, il est souhaitable que nous tirions tous dans le même sens, je suis bien d'accord avec vous Monsieur le Maire. Il faut tirer dans le même sens. Pour moi, Monsieur le Président, pardon. Pour moi, cette Communauté d'agglo elle existe et il faut qu'on la fasse vivre mais je suis convaincu qu'elle est née aux forceps et quand vous disiez tout à l'heure qu'au début des années 2 000 personne ne pouvait l'imaginer, je voudrais juste vous rappeler la petite histoire, c'est qu'effectivement, d'autres y avaient pensé et d'autres de tous horizons, mais que l'intérêt général à cette époque là ne devait pas être le guide de chacun de vos amis pour pouvoir permettre à cette Communauté d'agglo de naître plus tôt. C'est donc une Communauté d'agglo née aux forceps et qui plus est prématurée. Mais nous n'avions pas le choix sur la date, janvier 2013 c'est le préfet qui nous l'imposait. Vous dites qu'on est rassemblés, je dirais plutôt qu'on est dans le cadre d'un mariage forcé. Je crois que vous êtes au travail, pas suffisamment à mon goût, mais je pense que vous y êtes. Et ensuite, quand on reprend le mot audacieux, je pense que non, ce budget n'est pas audacieux. Je prendrai un seul exemple, on a un budget de 50 millions d'euros, vous l'avez dit, quand on transfère simplement du fonctionnement sur l'investissement 5 millions, qu'on emprunte 5 millions, 5 millions c'est un dixième des 50 millions, qu'on emprunte 5 millions, et que les 7 autres arrivent des reports, je n'ai pas le sentiment qu'on soit sur un investissement audacieux. Après vous nous dites c'est un budget solidaire entre les trois Communautés d'agglomération, sûrement, mais je pense que c'est un budget que vous avez été obligé de faire, non pas par choix mais par obligation, parce qu'effectivement il fallait que chacun y retrouve ses biens et ses petites affaires. Vous dites qu'il est tourné vers l'entreprise et les salariés, au moins dans l'aide, je demande à voir.

Enfin, je prendrai juste un exemple dans ce budget de fonctionnement qui ne me satisfait guère et qui n'est effectivement pas forcément très clair. Je constate qu'on a un peu plus de 300 000 euros ou 300 000 euros qui sont dédiés aux indemnités des élus, c'est-à-dire les 17 du bureau, soit une moyenne à peu près de 20 000 euros par élu, alors qu'on trouve simplement 20 000 euros de reconduits pour les emplois d'insertion. Je vous rappelle que les emplois d'insertion sont quand même une priorité de notre gouvernement actuel. Quand on sait le chômage qui existe à Bergerac et en Bergeracois en général, et que se proposent des emplois d'avenir, je trouve qu'il serait prioritairement si on voulait être solidaires de tous et en particulier ceux qui sont dans la difficulté, il serait indispensable d'octroyer une somme bien plus conséquente à la création d'emplois d'avenir qui permettraient effectivement de venir soulager le travail qui se fait dans cette Communauté d'agglo. Mais bon peut-être que c'est un socialisme nouveau que d'éclipser certaines directives gouvernementales, nous verrons bien. Bref, je regrette que ce budget soit aussi peu transparent, soit aussi mal conduit et pour ces raisons là et d'autres je ne voterai pas ce budget.

**M. le Président :** Bien. A vous écouter, bien évidemment, j'avais bien compris quelle serait votre conclusion, elle ne pouvait pas être autrement. Monsieur Lhaumond. Je vous en dirai deux mots Monsieur Leturgie.

**M. Lhaumond :** Je pense qu'on n'a pas tous les mêmes lunettes de lecture. Là sur le fonctionnement, j'ai trouvé qu'il était vraiment très bien présenté, je voudrais féliciter

Daniel Lauvie pour la façon pédagogique dont il nous a présenté ce budget. Sur le fonctionnement, absolument rien à redire, je trouve que c'est un budget normal, alors bien sûr on peut toujours opposer, ça c'est du populisme absolu, les indemnités d'élus je n'en touche pas un centime et quand j'en touchais, je reversais tout à mon parti contrairement à toi, donc je suis très tranquille pour parler là-dessus, je te demande de ne pas m'interrompre quand je parle. Voilà, pour que les choses soient claires. Par contre, il m'a fait perdre le fil... En ce qui concerne l'investissement, je comprends bien que des collègues puissent se poser des questions, je trouve c'est vrai, que de nous avoir présenté dans ce budget le plan pluriannuel d'investissement est une erreur pédagogique ou une erreur parce que vous l'avez dit tout à l'heure Monsieur le Président, on va avoir un débat par rapport à l'investissement sur les dix ans qui viennent. C'est ça la chose qu'il faut faire. Et nous tous, élus, nous devons participer à ce débat, faire les choix qui s'imposeront, et là c'est vrai qu'ils ont cité la Voie Verte, moi j'ai vu Bouniagues un paquet d'argent, j'aime bien mon collègue Georges mais c'est vrai qu'il y a un investissement énorme. On avait dit également qu'on voterait une enveloppe de 1 million d'euros en ce qui concerne l'aménagement des bourgs, or dès l'année prochaine il y a 2 640 000 d'inscrits, donc ça ce n'est pas possible, ou alors il faudrait voter d'autres délibérations. Alors je comprends que nos collègues se posent des questions mais il est bien évident que ce soir nous votons le budget 2013 et l'investissement 2013 et pas le reste. En ce qui concerne l'audace, et je terminerai là-dessus, Monsieur le Président en ce qui concerne l'audace je pense que ce serait vraiment de l'audace que le gouvernement s'attaque à une véritable réforme des impôts, et en ce qui nous concerne au niveau de la CAB, en particulier la taxe professionnelle, et qu'on taxe le capital, notamment sur les placements boursiers et sur les placements financiers. Parce que ce qui est le plus important là-dedans c'est que ça permettrait aux collectivités de fixer elles-mêmes leurs recettes et donc de faire des choix politiques, de savoir à quel niveau on pourrait fixer les taxes et comme ça fixer nos recettes.

**M. le Président :** Merci Monsieur Lhaumond. Y a-t-il d'autres interventions ? Bien. Monsieur Bassi, vas-y Georges.

**M. Bassi :** Oui merci Monsieur le Président. C'était simplement pour répondre à mon ami Claude qui fait état de budgets importants qui ont l'air de fuir sur Bouniagues. Je pense que tu fais allusion simplement aux aménagements de bourgs, et notamment au budget 2013. Donc rien ne t'a échappé, qu'il s'agissait de 210 000 euros et qui sont le respect de la parole dont justement faisait état Monsieur le Président tout à l'heure, juste pour préciser. C'est bien ça ? Très bien, merci.

**M. le Président :** Bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Bien, écoutez, on va donner quelques précisions, des précisions qui sont nécessaires parce que comme il était indiqué à l'instant, on ne doit pas avoir forcément les mêmes lunettes, ça c'est la première chose. Ça peut se comprendre, on peut avoir d'autres options, et je l'indiquais tout à l'heure dans mon propos liminaire qu'on peut effectivement avoir des convictions différentes. Mais l'intérêt, bien évidemment lorsqu'on a une autre lecture, une autre vision des choses, et puis certainement ce qui ne fait pas l'ombre d'un doute, d'autres perspectives, est bien de pouvoir dans ce débat qui se veut contradictoire, de les proposer. Mince, je reste sur ma fin. Je n'ai aucune proposition, aucune. Ce n'est pas clair, on ne sait pas, quels sont les objectifs, etc. Non, je vous ai laissé parler Monsieur Leturgie, c'est le principe. Vous avez pu vous exprimer autant que vous avez voulu, le temps que vous avez voulu, dire tout ce que vous avez voulu, le temps est venu de la réponse. C'est normal, c'est le principe. Rien ne vous empêchait à partir de ce budget que vous avez eu suffisamment à l'avance de dire « voilà comment, moi j'aurais envisagé ce budget, quels auraient été mes choix,



quelles auraient été mes priorités». Je suis frustré, rien ! Pourtant, vous avez l'expérience, ça fait quelques temps que vous y êtes un petit peu dans l'action publique en tant qu'élu. Je le regrette, c'est dommage, je m'attendais à mieux que ça de votre part. C'est vrai. Ou alors vous n'avez pas bien écouté tout à l'heure. C'est possible, mais je crois que les priorités ont été données, et les priorités fortes sur l'économie, sur l'emploi, sur le tourisme et le développement durable, et sur le service de proximité auprès de nos concitoyens. Trois éléments importants et on va prendre le temps d'y répondre. On va prendre le temps de le détailler. On va rentrer dans le détail comme ça vous aurez toutes les informations.

La CAB est créée depuis 90 jours, c'est vrai, 90 jours. Ça n'a pas été un mariage forcé, nous étions prêts, même avant que le Préfet ne puisse dans le cadre du schéma départemental des intercommunalités, il n'a fait qu'acter ce que nous avons déjà mis en œuvre à partir du travail qui avait pu être mené au niveau du SCOT ; et puis cette Communauté d'agglomération est tellement attractive et a tellement suscité d'intérêts que d'autres Communautés de communes sont prêtes à nous rejoindre, on leur dit patience, patience, vous y viendrez. Laissez-nous nous mettre en place. 90 jours ! Reconnaissez quand même, à vous tous, ceux qui sont à ma droite, et bien quand même, que cette Communauté d'agglomération ça n'a pas été un mariage forcé, loin de là. Puis c'est faire aussi grief à tous mes collègues qui sont ici présents. S'il y en a un qui a eu le sentiment de venir et de se retrouver de manière forcée dans cette affaire, il y a un moment qu'il l'aurait dit. Bref, bagatelle, Marc, bagatelle. Deux points quand même. Je ne reviendrai pas sur votre tentation récurrente, je n'y reviendrai pas parce que là encore une fois vous me décevez un petit peu plus, vous tombez dans un espèce de poujadisme, de populisme, qui bien évidemment peuvent faire effet dans son contexte actuel et vous ne vous y dérobez pas. Je l'ai bien compris. Indemnités, nous ne sommes même pas au plafond, ce sont les indemnités qui étaient en vigueur dans les trois Communautés de communes et nous n'avons pas voulu augmenter. Vous en avez convenu vous-même. Là, bien sûr, vous avez une tribune et vous essayez un petit peu de rameuter autour de ça. Mauvais joueur ! En ce qui concerne les emplois d'avenir, bien sûr que nous y allons sur les emplois d'avenir mais laissez-nous le temps de la réflexion. Nous sommes dans l'organisation de la Communauté d'agglomération et nous n'allions pas décider comme ça sans savoir, sans avoir mené cette réflexion de X nombre d'emplois d'avenir. Certainement pas, c'est-à-dire que ce sont de vrais emplois et que les personnes occuperont de vrais emplois avec une vraie formation, et qu'à l'issue bien évidemment de leur emploi d'avenir ils pourront occuper des postes. Mais là ça se met en place, ça se réfléchit, ça s'organise. Vous vous êtes trompé de débat là-dessus. Vous n'aviez pas d'éléments, aucun ! Alors bien sûr, je comprends que vous soyez un petit peu contrarié, bien sûr je le comprends, parce que vous avez devant vous l'évidence d'un véritable budget, comme je le disais tout à l'heure, un budget responsable, maîtrisé, avec une fiscalité qui est stabilisée, avec un programme d'investissement, et je rejoins ce que dit Claude Lhaumond, ce n'est pas le PPI sur plusieurs années, il se travaillera chaque année, et là-dessus nous avancerons et vous pourrez y travailler vous-même et vous pourrez aussi faire des propositions pour une fois Monsieur Leturgie, pour une fois. J'en suis à la veille d'en avoir une de votre part. Bien sûr, mais vous avez les commissions, il y a des instances réglementaires et démocratiques qui peuvent vous permettre de donner votre point de vue. Bien sûr ! Alors vous dites que ce n'est pas un budget audacieux. Marc, pour une fois, comme disait Danton « Ayez un peu d'audace, encore de l'audace et toujours de l'audace », et ça n'ira pas plus mal. Bien sûr nous aurons l'occasion d'en reparler. Ayez de l'audace Marc ! Je vais donner la parole à Frédéric Delmares, oui, de

l'audace politique, ça ne fera pas de mal, donc je vais donner la parole à Frédéric Delmares qui va répondre à Michel Terreaux concernant la CLECT et bien sûr, sur une de nos priorités concernant cette priorité au niveau de l'économie et de la création d'emplois. Ensuite, nous aborderons la question, bien sûr cette question qui est importante, concernant le service de proximité et les projets structurants que nous entendons mettre à l'œuvre à l'échelle de cette Communauté d'agglomération. Et il y aura un élément de réponse concernant la crèche, bien évidemment ne vous inquiétez pas, nous vous fournirons toutes les explications nécessaires.

En ce qui concerne, et je terminerai là-dessus, je retiens la proposition de Georges Tignard concernant le fonds de concours au niveau du logement social. Je partage tout à fait ce point de vue, je le partage tout à fait, et j'estime que la somme de 100 000 euros que nous avons mis en fonds de concours pour le logement social n'est pas suffisante et qu'il faudra que nous la doublions, et donc lors d'un budget supplémentaire nous prévoyons que cette ligne soit abondée de 100 000 euros supplémentaires. Il y va, et vous avez raison, d'un véritable projet politique, d'une orientation politique bien sûr, et c'est une volonté politique de pouvoir permettre à des communes de cette agglomération de pouvoir développer ce qui est de l'ordre du logement social, conformément aussi aux orientations données par ce gouvernement et toute l'équipe de François Hollande. Frédéric Delmares.

**M. Delmares :** Merci Monsieur le Président. Très simplement, je vais revenir sur des éléments beaucoup plus précis concernant la CLECT tout d'abord puisque la réponse est toute simple, Michel et nous te l'avions faite il y a déjà quelques jours lors de la première conférence des Maires donc il y a deux semaines, toutes les Communes n'ont pas délibéré donc il était impossible de convoquer cette CLECT. Je ne peux pas comprendre ce paradoxe de ces propos qui disent, on fait les choses aux forceps, il faut contraindre les gens dans leur fonctionnement des communes, etc, et ne pas leur laisser le temps de s'organiser. Comme l'a répété tout à l'heure le Président, il n'y a que 90 jours que nous sommes créés donc nous travaillons d'arrache pieds pour essayer de mettre les choses dans l'ordre mais convoquer une CLECT alors que tous les délégués ne sont pas nommés, c'est impossible. Donc tout simplement, nous n'avons pas pu réunir cette CLECT.

Je vais tout de suite essayer de répondre par rapport à l'ambition de ce budget. Comme le disait le Président en préambule, une des priorités de la Communauté d'agglomération c'est de se soucier de ses recettes futures et de cette problématique au niveau de l'emploi. Donc nous essayons de travailler ardemment sur le problème de l'économie au sens large, l'économie c'est tout ce qui a trait à l'activité économique : le commerce, l'artisanat, l'industrie mais aussi le tourisme et l'agriculture. Nous avons commencé à nous appuyer sur un travail de diagnostic qui avait été fait par le SCOT donc de recenser un peu, nous avons des forces sur ce territoire, il y a 25 zones d'activité qui ont été récupérées lors de la fusion de cette Communauté d'agglomération, 25 zones d'activité. Alors elles sont diverses, elles sont de tailles diverses, elles sont à vocations diverses, elles sont à des stades d'avancement divers, mais c'est un patrimoine important que nous devons analyser, scruter dans le moindre détail, de regarder un peu quels sont leurs points forts, quels sont leurs points faibles. Donc il y a un gros travail de recensement et d'analyse par rapport à ce patrimoine que nous récupérerons. Des constats simples nous sont apparus d'ores et déjà, elles sont peu spécialisées, il y a des lacunes, quelques soucis d'urbanisme pour se les approprier complètement, des soucis de l'archéologie, vous savez que notre territoire est fortement contraint par cette problématique. Du coup, il y a une faible attractivité de ce territoire au niveau de l'économie. Le commerce

est bien pourvu mais les autres types d'activités sont un peu à la traîne. On peut remarquer que de gros efforts ont été faits au niveau de la signalétique pour renforcer cette attractivité de territoire. Les objectifs par rapport à ce constat, je ne vais pas rentrer plus avant dans les détails, il faut les préparer ces zones, il faut les adapter, il faut qu'elles soient immédiatement disponibles pour les entreprises qui pourraient venir s'y installer, il faut qu'elles soient attractives ; pour qu'elles le soient, il faut qu'elles soient compétitives dans leurs prix, dans leurs accès, dans leurs configurations aussi, c'est-à-dire qu'une problématique qui nous est chère c'est d'essayer de créer des filières parce que les entreprises ont besoin de créer des synergies pour pouvoir venir s'implanter sur un territoire. Et puis aussi nous avons le souci, toujours dans le cadre du respect de nos travaux sur le SCOT, de veiller à l'équilibre de l'aménagement de notre territoire, c'est pour ça que nous avons eu le souci de rapidement essayer de se doter de réserves foncières sur l'ouest pour pouvoir équilibrer nos travaux donc c'est pour ça que vous avez pu constater l'acquisition foncière sur des terrains de Prigonrieux. Je listerai après rapidement les quelques zones qui sont concernées directement par les budgets pour qu'on puisse bien les identifier. Ensuite, vous me direz, comment peut-on aboutir à ces espérances et à ce résultat ? Donc évidemment je l'ai dit, c'est en travaillant sur les problématiques d'urbanisme et d'archéologie, de manière à avoir du territoire, du terrain, immédiatement disponible. Evidemment, on se concertera mais si on veut être compétitif, il faudra proposer aux entrepreneurs des conditions extrêmement attractives, que ce soit dans le prix du foncier, que ce soit par des mesures fiscales d'accompagnement, que ce soit par des mesures d'accompagnement administratif, voire de soutien de montage de dossier pour les aides de subventions, etc. Donc nous essayons de constituer une organisation au niveau du service économique avec les élus et les services pour essayer d'organiser cette démarche. Le deuxième moyen d'y arriver c'est de respecter un peu, pour ceux qui suivent de près les travaux qui sont faits dans le SCOT, c'est d'essayer de renoncer un petit peu au moins pour quelques temps à un certain saupoudrage puisque je vous ai dit 25 zones, le Président l'a rappelé tout à l'heure, c'était l'impérieuse nécessité qui nous a guidé de constituer cette Communauté d'agglomération ce n'était pas contraints, c'était une nécessité, une urgence de créer cette Communauté d'agglomération. On s'éparpillait, nous avions des territoires qui étaient concurrents, aujourd'hui nous sommes unis. Nous allons vers le même objectif. Les zones on va les construire ensemble, on va les organiser ensemble, on va leur donner une vocation bien précise. Par ce biais nous allons devenir attractifs. L'attractivité, elle est importante pourquoi ? Parce que nous sommes directement en concurrence avec nos voisins, nos voisins qui sont néanmoins des collègues, Périgueux, un concurrent fort ; Marmande, Villeneuve, les villes moyennes qui nous entourent sont des concurrents forts au développement économique. Si les entrepreneurs trouvent des conditions meilleures pour s'implanter dans ces villes moyennes, pourquoi viendraient-ils à Bergerac ? A nous d'organiser les choses pour être plus attractifs que nos voisins. Donc évidemment dans le SCOT, l'idée c'était de prioriser dans un premier temps, c'est un peu brutal mais je profite de l'instant pour remercier nos collègues des Communautés de communes voisines qui travaillent avec nous au sein du SCOT pour avoir accepté, bien compris que l'enjeu c'était de renforcer les moyens que nous allons mettre en œuvre, moyens économiques budgétaires d'investissement, que nous allons mettre en œuvre au niveau de l'agglomération pour nous rendre à nouveau visibles de la Région parce que la clé c'est la Région. La compétence économique elle est détenue par la Région. Donc aujourd'hui nous ne sommes pas réellement

visibles au niveau de la Région. Je répète, il faut que nous concentrons nos efforts sur l'agglo pour être à nouveau considérés par les collectivités voisines.

Et puis, je terminerai très rapidement aussi, je l'ai évoqué un petit peu plus en amont et vous avez vu, Daniel l'a souligné tout à l'heure, un montant de 500 000 euros qui a été évoqué dans le budget, c'est une somme conséquente qui vient là marquer une volonté forte de pouvoir, selon un cadre bien précis qui vous sera présenté, soumis et discuté ici, un levier important pour aider les entreprises. Les aider à quoi faire ? A passer un cap difficile pour certaines, à s'implanter pour d'autres s'il leur manque une petite partie en investissement, pour toutes les possibilités qui pourraient se présenter à nous par rapport à ces entreprises. Ensuite, nous avons commencé par Interpsray tout à l'heure, je vous le disais, il faut aussi se doter de possibilités de les accueillir les entreprises, les accueillir en cas de coup dur comme ça a été le cas pour Bouchillou, les accueillir quand elles ont un projet de développement spontané, c'est le cas d'une entreprise locale qui aujourd'hui cherche à se développer de manière rapide et n'aura sûrement pas le temps de construire quelque chose pour accueillir son projet. Donc si vous n'avez rien pour permettre le développement économique de ce projet, elle partira ailleurs. Donc aujourd'hui nous nous sommes essentiellement basés sur ces trois axes de travaux, et puis, je crois qu'on a encore du chemin à faire, je le partage avec vous, la modestie nous l'avons, pour aller sur ce sujet parce que le combat est difficile sur le sujet de l'économie et qu'on aura besoin de tout le monde et de la compréhension de tout le monde pour aboutir. Je vais parcourir quelques zones qui sont concernées par ce budget pour essayer de répondre. Vous dites qu'il n'y a pas de volonté, il n'y a pas d'audace, il y a du mieux quand même parce que si on cumule les moyens qui étaient mis sur l'économie de nos trois collectivités jusqu'à présent, on est, et je suis bien content aujourd'hui, on est bien au-dessus de ce qui se faisait précédemment.

Sur la zone ANS pour commencer, cette zone ANS dont le projet n'est pas nouveau, les choses aboutissent un petit peu puisqu'on va lancer dès cette année la réalisation d'un giratoire, le giratoire va se faire, le mur va tomber, et ce qui est proposé dans ce budget c'est d'assumer la première tranche, la partie pénétrante de la zone. Donc pour 1 200 000 euros à peu près, le rond point et la première tranche qui permettront de bien visualiser et de bien mettre à disposition parce que souvent nous avons pour habitude d'avoir des réserves foncières, les réserves foncières ce ne sont pas des terrains qui sont immédiatement disponibles pour les entreprises. Aujourd'hui on se hâte pourquoi ? Parce qu'il y a des projets qui sont en gestation, ce n'est pas facile, ni pour les entreprises, ni pour nous de les accueillir. Il y a l'entreprise Bio Inox de Lamonzie Saint-Martin qui est toujours intéressée par un terrain avec une perspective de création de 10 emplois. Il y a des projets d'installation d'une usine Parthéna avec 15 emplois envisagés, un projet biogène, ça tourne autour des biotechnologies et des réflexions sont menées avec Périgord Développement pour investiguer cette filière. Donc voilà un peu pour la zone ANS.

Ensuite, on a parlé de la zone industrielle, une requalification de la zone industrielle de Bergerac donc pas mal de choses ont déjà été réalisées, le projet de requalification est toujours actif et il se poursuit. La nouvelle signalétique a été installée, le giratoire a été réalisé, l'installation de la nouvelle déchetterie vous la connaissez. Donc cette année devrait être plus particulièrement concernée par l'aménagement de la rue Denis Papin qui devrait être améliorée cette année avec 150 000 euros. Le bâtiment Interpsray, pour la suite, j'en ai déjà parlé, donc avec l'entreprise Bouchillou et puis un projet d'implantation d'une entreprise qui créerait 10 nouveaux emplois supplémentaires. La zone de Cablanc, pour ceux qui la connaissent, pour l'instant deux entreprises y sont implantées avec un autre

bâtiment qui se construit, avec l'implantation d'un comptable et d'autres commerces. La zone de Vallade qui a été créée en 98 avec 25 hectares, 44 entreprises et 480 emplois, elle est quasiment totalement occupée cette année. La zone des Sardines, vous connaissez les entreprises qui y sont installées : l'entreprise du Cabinet Guérin qui emploie 7 personnes et Décathlon pour 25 personnes. Cette année, la société Wendel devrait s'y installer puisque le permis de construire a été obtenu et devrait créer 10 emplois. Il y a un projet de restauration aussi en complément de cette installation qui va compléter l'essor de cette zone. Sur la route de Bordeaux, une étude a été lancée pour réfléchir à une amélioration de l'organisation tant au niveau des flux des véhicules que des piétons et des cyclistes, pour essayer de voir s'il n'y a pas quelque chose à faire en terme de fluidité sur ce secteur. Il y a une création de rond point, qui ne vous a pas échappé, Daniel l'évoquait tout à l'heure, au niveau de Leader Price, c'est un rond point qui aura la particularité d'être pratiquement financé par les entreprises qu'il permettra de desservir, 60 % de ce financement seront ainsi récupérés. La zone de Lanxade, j'en parlais tout à l'heure, c'est une zone sur Prignonrieux, avec l'acquisition de 3 hectares de terrain pour agrandir cette zone puisque des entreprises avaient émis le vœu de s'y implanter. Donc voilà, 300 000 euros d'acquisition et 150 000 de viabilisation. Les entreprises c'est Citroën et une entreprise semi-industrielle qui se trouve dans le cœur de la ville de Bergerac et qui a des problèmes d'accessibilité, ça permettrait de désenclaver cette entreprise. Ensuite, le site de l'aéroport, puisque la CAB possède 5 hectares sur ce site, et aujourd'hui avec la reprise de l'activité par la CCI et puis on voit bien qu'il faut conforter un peu, il faut essayer de réfléchir à la possibilité de conforter cette activité aéroportuaire, une petite somme a été inscrite pour qu'on puisse bien réfléchir au devenir de cette exploitation. Le site de l'ESCAT, je m'y étendrai peu parce qu'en fait dans le cadre du PLR comme vous le savez, des projets avaient été initiés et puis d'autres sont en train de se mettre, pas en concurrence, mais en juxtaposition donc on se pose la question de l'intérêt du plus de l'un par rapport à l'autre, etc., et je pense que ça méritera qu'on ait un débat beaucoup plus approfondi sur ce sujet, et je vous propose de l'avoir bientôt.

Je n'oublierai pas de parler du centre-ville parce qu'évidemment quand on parle de l'activité économique, et j'ai peu parlé du commerce tout à l'heure, il y trois pôles commerciaux sur l'agglomération : il y a le pôle à l'est, évidemment avec Intermarché, il y a le pôle de la Cavaille, et il y a le pôle commercial du centre-ville. Evidemment, je n'oublie pas les efforts qui sont faits en centre-ville aujourd'hui pour renforcer son attractivité et tous les efforts sont faits au sein de la réflexion au niveau de l'économie pour bien prendre en compte cette problématique, et je crois que l'idée peut-être par rapport à une réponse sur le Pôle petite enfance viendra conforter l'intérêt que nous portons à ce centre-ville. Voilà j'ai à peu près fait le tour sur cette réflexion économique. Elle peut paraître peu ambitieuse mais je peux vous dire que quand on passe d'à peu près 500 000 euros consacrés à l'économie par an à 2 millions et demi, je crois qu'il y a encore des efforts à faire, je vous le concède, mais ce n'est déjà pas si mal.

**M. le Président :** Merci pour cette présentation. Je vais donner la parole à Jean-Paul Rochoir pour nous parler des équipements structurants et notamment par rapport au Pôle petite enfance. On avait déjà pu dire quelques mots sur ce dossier, je crois qu'il est nécessaire aujourd'hui dans le cadre de ce budget de pouvoir le re-préciser.

**M. Rochoir :** Merci. Je vais être court. Je voudrais d'abord dire la particularité qu'a ce Pôle qui est de l'identité culturelle et du service à la personne. Pourquoi ? Et bien cette particularité réside dans le fait que tous les impacts budgétaires ne peuvent aujourd'hui être définis avec une grande précision parce que la plupart des

transferts vont avoir lieu au mois de juin. Alors des transferts importants, autant en terme d'agents, de personnels, que de structures. Ces nouvelles structures, ce sont par exemple les centres de loisirs, en bâtiment 4 et en gestion 6. La piscine, le centre culturel, l'auditorium, les bibliothèques, la médiathèque de Bergerac, etc. Il est bien évident que toutes ces structures ça va impacter sur le budget et nous aurons peut-être à un moment donné à faire une décision modificative, aussi bien en particulier sur le fonctionnement. Cependant, et vous l'avez peut-être vu si vous avez étudié plus particulièrement le budget, dans le fonctionnement tout est prévu afin que jusqu'à la fin de l'année on puisse répondre à toutes les urgences qui vont se poser lorsque ces transferts vont avoir lieu, en particulier dès le mois de juin les centres de loisirs qui vont fonctionner tout l'été. En cela, je dois féliciter les services qui travaillent dans ce Pôle parce que je peux vous assurer qu'ils y travaillent d'arrache-pied. Tout cela nous sommes sûrs, dès le mois de juillet, puisque les centres de loisirs vont fonctionner en juillet, nous assurerons la continuité du service public, comme nous l'avons fait au mois de janvier pour en particulier en ce qui me concerne le Pôle dont j'ai la responsabilité les crèches, et bien en juillet et pendant toutes les vacances les centres de loisirs fonctionneront normalement et au moins mieux qu'avant. Ce ne sera pas pire, je peux vous assurer que ce sera au moins mieux. Nous avons donc pour le Pôle petite enfance, je terminerai par ça, mais je voudrais dire que dans le budget vous avez pu voir qu'au niveau des investissements, il y avait quand même des investissements prévus pour les bibliothèques qui ont déjà été transférées ainsi que pour les crèches.

Alors je terminerai par le Pôle petite enfance. Je peux là aussi vous assurer que c'est un projet de qualité. Notre volonté est que ce soit un projet de qualité et ce sera un projet de qualité. Qu'est-ce qui est important dans une crèche ? Et bien c'est l'enfant. Là aussi, on peut dire que le bien être de l'enfant accueilli c'est la priorité recherchée. Dans une crèche, tout est superflu sauf l'enfant que l'on accueille dans de bonnes conditions d'hygiène, éducatives, etc. Et là nous sommes en plus dans la petite enfance, j'allais dire c'est presque doublement prioritaire. Alors j'entends de temps en temps dire qu'il y avait un projet avant. Certes, il y avait sûrement un bon projet avant mais là nous sommes passés en Communauté d'agglomération. Donc ce n'est pas pareil que le projet de la Communauté de Bergerac Pourpre qui était sûrement un très bon projet. Mais maintenant, par exemple la ludothèque qui avait été intégrée dans ce projet, il a été décidé lors de la constitution de la Communauté d'agglomération à l'unanimité par les groupes de pilotage qui préparaient cette Communauté d'agglomération, il avait été décidé que la ludothèque serait rattachée à la culture parce que la CAB prenait la compétence politique culturelle. C'est nouveau. Donc la ludothèque, afin qu'elle profite à tout le monde, à toutes les générations, il sera proposé qu'elle soit rattachée à la politique culturelle donc sûrement intégrée dans la médiathèque de Bergerac afin que tout le monde puisse en profiter. Il en est de même du service administratif. Il n'y aura plus dans ce qu'on appelle le Pôle petite enfance de service administratif qui sera regroupé comme tous les autres services administratifs au siège de la Communauté d'agglomération. Mais je peux vous assurer qu'en ce qui concerne le Pôle petite enfance, plus de 2 millions d'euros. On ne peut pas croire que c'est un projet de mauvaise qualité. Je peux vous assurer que c'est un projet, ce sera une crèche de très bonne qualité.

**M. le Président :** Merci donc pour ces précisions. Afin de compléter un peu sur ce point là, sur les équipements structurants, je demande à Fabien Ruet de bien vouloir intervenir par rapport à ce que tu indiquais Jean-Paul et ce que nous avons décidé, donc de pouvoir aménager cette ludothèque au niveau de la médiathèque ; et

tout l'intérêt que cela peut représenter au niveau de l'activité de notre centre ville et de la remise en état de cette médiathèque. Fabien.

**M. Ruet :** Oui, merci Monsieur le Président. Bonsoir à tous et à toutes. Evidemment c'est le premier budget de la Communauté d'agglomération et je ferai quand même une petite précision, je suis un peu déçu de voir que certains élus de la ville de Bergerac ce soir préfèrent mener des combats partisans plutôt que de défendre des projets qui vont concerner clairement l'utilité du développement de leur territoire. C'est un peu dommage de confondre les enjeux parce que ce budget, il ne faut quand même pas oublier que la Communauté d'agglomération ce n'est pas une fin en soi, ça reste un instrument au service du développement du territoire, et que par rapport à cela, chacun dans sa Commune va pouvoir rentrer ce soir en se disant, il va y avoir du concret avec cette Communauté d'agglo, et cette Communauté d'agglo c'est avant tout une communauté de projets. Je crois que c'est là-dessus qu'il faut aussi faire œuvre de pédagogie et comprendre. Et le projet de la ludothèque c'est évidemment un projet structurant, non seulement pour la ville de Bergerac mais pour l'agglomération dans son ensemble. Le concret de ce budget ça sera le transport à la demande qui va arriver dans le village qui sera le plus éloigné de cette Communauté d'agglomération, ça va être ça la présence physique de la Communauté d'agglomération dans le village de chacun. Donc il y a du concret dans ce budget et les projets ne manquent pas, on reviendra sur d'autres dossiers comme la place Barbacane, c'est un projet structurant qui fait le lien avec la Voie Verte, la Voie Verte qui entre nous soit dit n'avait pas tout à fait le même linéaire au sein de la Communauté de communes de Bergerac Pourpre qu'au sein de la Communauté d'agglomération où elle devient un projet considérable de développement touristique et de loisirs à l'échelle du bassin versant de la Dordogne avec le classement UNESCO qui a été obtenu récemment. Là Bergerac trouve toute sa vocation. Alors par rapport au Pôle petite enfance, je crois qu'il faut retenir que ce projet de transfert de la ludothèque sur l'espace Bellegarde va permettre dans le cadre de ce budget de lancer des études importantes pour un projet structurant de requalification de cet espace qui est stratégique non seulement pour le centre ville de Bergerac mais aussi pour l'agglomération dans son ensemble et surtout, je crois que Jean-Paul Rochoir a insisté là-dessus, pour la démocratisation de l'accès à la culture. Et le fait de raccrocher la ludothèque à la médiathèque et de constituer ainsi un vrai pôle culturel en plein centre-ville de Bergerac, naturellement ça s'inscrit dans une dynamique intéressante. Et par rapport à ce projet, nous lui assignons trois ambitions. Je crois que la commande politique est extrêmement claire. C'est d'abord un projet qui permet grâce à ce transfert de la ludothèque d'engager la requalification de l'espace Bellegarde, c'est l'ensemble de l'espace Bellegarde qui est recomposé en pôle culturel de centre ville, ça c'est la première ambition. La deuxième ambition c'est que la ludothèque doit être un atout stratégique pour vaincre les résistances psychologiques qui peuvent exister chez de nombreux habitants pour rentrer dans un lieu culturel. Et la troisième ambition, c'est un projet qui va contribuer lui aussi à re-dynamiser globalement le centre ville de Bergerac. C'est vrai que pour certains d'entre nous, même pour beaucoup d'habitants, la ludothèque ce n'est pas très clair. Qu'est-ce que c'est ? De quoi s'agit-il ? Il faut quand même préciser que c'est un espace de jeux pour tous. C'est vrai qu'il y a presque un défi intellectuel à proclamer ce droit au jeu dans une société où la sinistrose est dominante. Mais la ludothèque ça reste une espace culturel contemporain où l'on donne un droit à jouer, il y a plus de 800 jeux et jouets, qui est un lieu d'échange, de rencontre, de convivialité, qui allie détente et découverte. Aujourd'hui, le transfert de cette structure ça permet de repenser

l'espace Bellegarde. Je crois qu'il faut penser ce transfert comme un atout par rapport à ce projet de reconfiguration d'un bâtiment qui est resté longtemps controversé. Et par rapport à cela, il faut inverser les termes de la problématique qui ont prévalu à la construction de ce bâtiment. On doit en finir avec cette logique qui voulait considérer que le bâtiment soit un parking où accessoirement il y aurait une crèche et une bibliothèque. Le nouveau Bellegarde ça doit devenir un pôle culturel de centre-ville à rayonnement à l'échelle de l'agglomération et qui offre accessoirement la possibilité d'un stationnement facile. Et pour marquer ce changement de philosophie, nous avons fait l'acquisition avec la ville de Bergerac, des anciens locaux commerciaux qui étaient occupés autrefois par une banque. C'est donc tout le rez-de-chaussée du bâtiment qui va permettre un redéploiement des équipements culturels à l'échelle du bâtiment dans son ensemble. C'est donc un pôle culturel ouvert sur l'agglomération et sur la ville, comme pour l'ensemble de nos lieux culturels puisqu'il faut faire évoluer ces bâtiments qui sont censés représenter la culture vers plus d'accessibilité. Il faut vaincre cette résistance psychologique pour rentrer dans les lieux culturels, il faut que ça soit naturel même pour ceux qui sont le plus éloignés de l'accès à la culture. Donc la ludothèque, elle devient bien un prétexte à pouvoir rentrer dans un lieu de culture. C'est autour du monde du jeu qu'on va pouvoir créer des passerelles, des liens avec le monde de la culture, du livre, avec ce qui donne véritablement l'égalité des chances. Donc il y a une approche ludique, interactive, utile pour la démocratisation de la culture et à terme, avec ce réaménagement du rez-de-chaussée, et le déménagement du Centre de soins sur lequel nous travaillons également. C'est un espace qui pourra être relié par un ascenseur privatif au dernier niveau de Bellegarde où là nous aurons plus de 2 000 mètres carrés consacrés à la seule lecture publique. Et c'est là qu'on a bien un investissement structurant, un vaisseau amiral de la lecture publique à l'échelle de notre agglomération. Et le dernier atout, c'est l'attractivité pour le territoire et pour le service. La ludothèque en centre-ville va permettre de s'inscrire dans un projet plus global de re-dynamisation du centre-ville de Bergerac mais aussi pour avoir un centre-ville dynamique, ce que disait Frédéric Delmares par rapport à l'activité commerciale parce que l'attractivité d'un centre-ville, notamment par rapport à des zones commerciales en périphérie, elle se mesure par la qualité et la diversité des services qui sont proposés dans ce périmètre. Et donc dans des conditions provisoires, aujourd'hui, dans des locaux qui sont peu adaptés, il faut savoir quand même que la ludothèque arrive à accueillir près de 5 000 personnes. Donc imaginez, véritablement, dans un lieu bien identifié en centre-ville, clairement accessible, on peut développer cette structure qui aujourd'hui touche prioritairement des habitants de Bergerac intra muros. Les horaires par exemple du samedi après midi, l'ouverture de cette ludothèque, vont permettre d'offrir un service aux familles qui veulent se rendre en centre-ville faire du commerce, faire du lèche vitrine mais aussi pouvoir jouer avec ses enfants, et pourquoi pas monter dans les espaces de la bibliothèque. Donc c'est là qu'on voit se mettre en place ce projet structurant et je crois que par rapport à ce que disait notamment Jean-Paul Rochoir sur le projet du Pôle petite enfance, il se double d'un autre projet qui est la requalification de l'espace Bellegarde.

**M. le Président :** Merci pour cette précision concernant les équipements structuraux. Bien, Mesdames Messieurs, je vous propose que nous passions au vote. Vous avez bien perçu les enjeux de ce vote, important pour ce premier budget. Je rappellerai bien évidemment qu'il faut bien mesurer, et j'attire l'attention de chacun, dans une ultime remarque, de bien mesurer les conséquences d'un vote tel que ça vous a été présenté dans les différentes interventions. On aurait pu encore en citer d'autres



dans la déclinaison de ce budget. Je dirais que voter contre ce budget, c'est voter contre une nouvelle crèche, c'est voter contre une nouvelle offre de transport, c'est voter contre 6 millions pour la voirie, c'est voter contre 3 millions pour l'économie à l'échelle de ce territoire, c'est aussi voter contre une Voie Verte qui va pouvoir relier les extrémités de notre agglomération, c'est voter contre 1 million et demi pour le tourisme et l'attractivité de ce territoire, c'est voter contre les travaux dans nos médiathèques et bibliothèques. Donc c'est voter contre le développement du Bergeracois, c'est voter contre l'épanouissement de nos enfants, et c'est voter contre l'attractivité du territoire. Bien, Mesdames Messieurs maintenant, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Et bien je vous remercie, ce budget est adopté à la majorité.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2013 pour le budget principal. Un document complet de présentation est joint à l'exposé détaillé du Conseil (avec une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget). Des explications complémentaires pourront être apportées sur ce dossier en séance.

### **PROPOSITION :**

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2013 (budget principal) tel que présenté en annexe de la délibération.

### **DECISION :**

Par 60 voix pour, 2 contre, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président.

**M. le Président :** Au dossier, au rapport suivant, le budget qui concerne les budgets annexes, budgets annexes relatifs aux ZAE, c'est ça ? Donc je vais céder la parole sans plus attendre à Frédéric Delmares pour nous présenter, c'est Daniel ? Pardon c'est Daniel, Daniel tu peux y aller.

## **Adoption des budgets annexes**

**D 2013 – 89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101**

**RAPPORTEUR : D.LAUVIE**

### **PRESENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Lauvie :** Je vais reprendre la présentation cette fois-ci des budgets annexes. Vous avez reçu des documents qui vous permettent d'avoir en détail la réalisation de ces

budgets annexes, je vais reprendre à partir du diaporama des éléments synthétiques de ces budgets et Frédéric Delmares a commencé à vous informer sur les travaux qui allaient intervenir sur ces zones donc présentation d'abord des différents budgets des ZAE.

Acquisition de terrain. On en a parlé à plusieurs reprises, c'est le terrain et les locaux d'Interspray donc prévus 600 000 euros pour les acquisitions.

Ensuite, dans les travaux d'aménagement, il est prévu de consacrer 1 675 000 aux études et aux travaux d'aménagements des 8 zones concernées encore en cours d'aménagement. Le détail : 5 000 pour Bouniagues, 10 500 pour le Libraire, 30 500 pour Vallade, 121 000 pour les premiers aménagements de la zone de la Tour Ouest, 146 000 qui correspondent à l'aménagement paysager et l'arasement du talus pour la zone des Sardines, 1 261 500 pour les études et les travaux d'aménagement du pôle industriel de la Poudrerie, en particulier création d'un carrefour giratoire, 600 000 euros sur Cablanc et 201 000 de travaux d'aménagement du site des Galinoux.

Pour le financement de ces opérations, il est prévu de faire appel à l'emprunt à court terme sur 5 ans avec remboursement du capital in fine pour un montant de 2 552 090,46 euros, 855 000 euros seront consacrés au remboursement du capital pour les emprunts contractés pour l'aménagement des zones. Il est rappelé que les budgets annexes doivent être équilibrés, la vente des terrains déduction faite des subventions obtenues doit couvrir l'ensemble des coûts d'aménagement. Pour certains budgets annexes déficitaires, il est prévu le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal pour 230 000 pour la ZAE de Cablanc et 35 055 pour les Portes de la Dordogne. Ce budget des Portes de la Dordogne sera clôturé à la fin de l'année.

Château du Roc. Ce budget retrace les écritures liées à la gestion et à l'exploitation d'un bâtiment à vocation touristique et sportive. La gestion a été confiée à un prestataire pour un loyer de 25 000 euros et l'équilibre de la section de fonctionnement est atteint avec une subvention d'équilibre du budget principal de 48 230 euros. Des travaux sont également prévus pour un montant de 56 000 euros.

Les TUB, transport, ça a été déjà évoqué avec en particulier la mise en place de ce transport à la demande. Le budget retrace les écritures liées à la gestion et à l'exploitation des transports urbains sur la commune de Bergerac. Donc pour la première fois, la Communauté d'agglomération va percevoir le produit du versement destiné à couvrir le déficit des fonctionnements de ce budget, c'est le versement « transports des entreprises ». Une subvention d'équilibre a cependant été inscrite, comme vous avez pu le constater, dans l'attente de connaître le produit exact des versements transports. Les frais de personnes portés par le budget principal seront régularisés en fin d'exercice. Afin de développer ces lignes sur le territoire, comme ça a été évoqué, 494 000 euros ont été prévus en investissement avec en particulier l'achat d'un nouveau bus et l'acquisition d'un car plus petit destiné à desservir les communes de la CAB. Le financement de ces opérations d'investissement sera assuré par le recours à l'emprunt d'un montant de 414 000 euros. La diapo précédente vous présentait les différents circuits qui seront dans le transport à la demande, c'est-à-dire tout simplement toutes les communes seront reliées à Bergerac.

Le SPANC. J'ai eu l'occasion de le rappeler tout à l'heure donc je ne vais pas y revenir, le fait qu'il y avait trois SPANC dans les trois Communautés de communes, deux avec un prestataire de service qui était Véolia, un qui était en régie. Donc pour l'année 2013, les opérations de contrôle seront réalisées par l'entreprise Véolia jusqu'à la fin de l'année. Du fait de la gestion en régie qui avait été retenue par les Trois Vallées, le nouveau SPANC intègre cette année une section d'investissement

essentiellement destinée à passer des écritures d'amortissement. S'agissant d'un service industriel et commercial, les dépenses doivent être équilibrées par les redevances acquittées par les bénéficiaires du service. Il faut cependant souligner qu'il y a une subvention de l'Agence de l'eau, subvention importante, 80 000 euros je crois, d'installation qui est même intégralement répercutée sur la facture des usagers qui en bénéficient pour payer un peu moins cher.

Principaux postes de dépenses pour la Communauté d'agglomération : le paiement des contrôles au prestataire de service et les charges de personnel ; les charges de personnel correspondent à 50 % d'un poste de secrétariat de la Communauté d'agglomération qui assure la facturation et du poste d'un agent et du technicien qui assurent le suivi des contrôles. Et vous avez pour les recettes donc facturation aux usagers, subvention d'agence de bassin, j'avais annoncé 80 000 euros c'est 87 000 euros, et l'excédent de fonctionnement reporté pour 31 000 euros. Et ensuite vous avez, pour mémoire puisque ça a déjà été évoqué lors d'une réunion précédente, les tarifs sur les différentes Communes.

On passe aux questions.

**M. le Président :** Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, qui vote, oui Jean-Pierre ?

**M. Peyrebrune :** J'aurais une question mais elle a trait au budget et elle me vient maintenant. Est-ce que je peux me poser ou la poser après en questions diverses ? Elle sera rapide, c'est une question qui va dans le bon sens.

**M. le Président :** Vas-y Jean-Pierre.

**M. Peyrebrune :** Je me bats depuis 25 ans maintenant pour que Monbazillac et Bergerac soient reliés sur le plan touristique et je suis vraiment très satisfait de voir qu'on a noté sur la ligne du budget au 23-14 « valorisation au centre touristique Bergerac Monbazillac ». Ça je tenais à vous en remercier parce que si j'ai adhéré à la Communauté de communes, et le Conseil qui était avec moi il y a de nombreuses années maintenant, c'était surtout pour ce lien Bergerac-Monbazillac et je ne sais pas qui l'a eue mais celui qui l'a eue, il a eu une très riche idée parce que valoriser Monbazillac et pas plus tard qu'hier il y avait 5 ou 600 personnes sur le site. Merci, ça me tient à cœur et je voulais le dire. Voilà, excusez-moi d'avoir entrecoupé les débats.

**M. le Président :** Merci Jean-Pierre. Il y a des remarques, il faut le faire, tu as des remarques qui vont dans le bon sens, d'autres qui sont autrement, qui sont critiques, c'est comme ça. C'est notre assemblée qui le permet et donc j'entends que ceci soit respecté. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATION ET VOTE**

### **Budget Primitif 2013 – Budget « Z.A.E. de Bouniagues » – Adoption**

Le budget annexe « Z.A.E. Bouniagues » avait été créé par la Communauté de Communes de Bergerac Pourpre.

Ce budget retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone. Un document de présentation de ce budget annexe est joint à la présente délibération. Il sera commenté en séance.

### **PROPOSITION :**

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2013 du budget annexe « Z.A.E. de Bouniagues » tel que présenté en annexe de la délibération.

**DECISION :**

Par 60 voix pour, 2 abstentions, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président.

**Budget Primitif 2013 – Budget « Z.A.E. de Vallade » – Adoption**

Le budget annexe « Z.A.E. de Vallade » avait été créé par la Communauté de Communes de Bergerac Pourpre.

Ce budget retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone. Un document de présentation de ce budget annexe est joint à la présente délibération. Il sera commenté en séance.

**PROPOSITION :**

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2013 du budget annexe « Z.A.E. de Vallade » tel que présenté en annexe de la délibération.

**DECISION :**

Par 60 voix pour, 2 abstentions, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président.

**Budget Primitif 2013 – Budget « Z.A.E. du Libraire » – Adoption**

Le budget « Z.A.E. du Libraire » avait été créé par la Communauté de Communes de Bergerac Pourpre.

Ce budget retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone. Un document de présentation de ce budget annexe est joint à la présente délibération. Il sera commenté en séance.

**PROPOSITION :**

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2013 du budget annexe « Z.A.E. du Libraire » tel que présenté en annexe de la délibération.

**DECISION :**

Par 60 voix pour, 2 abstentions, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président.

### **Budget Primitif 2013 – Budget « Z.A.E. La Tour Ouest » – Adoption**

Le budget « Z.A.E. la Tour Ouest » avait été créé par la Communauté de Communes de Bergerac Pourpre.

Ce budget retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone. Un document de présentation de ce budget annexe est joint à la présente délibération. Il sera commenté en séance.

#### **PROPOSITION :**

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2013 du budget annexe « Z.A.E. la Tour Ouest » tel que présenté en annexe de la délibération

#### **DECISION :**

Par 60 voix pour, 2 abstentions, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président.

### **Budget Primitif 2013 – Budget « Z.A.E. des Sardines » – Adoption**

Le budget « Z.A.E. des Sardines » avait été créé par la Communauté de Communes de Bergerac Pourpre.

Ce budget retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone. Un document de présentation de ce budget annexe est joint à la présente délibération. Il sera commenté en séance.

#### **PROPOSITION :**

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2013 du budget annexe « Z.A.E. des Sardines » tel que présenté en annexe de la délibération.

#### **DECISION :**

Par 60 voix pour, 2 abstentions, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président.

### **Budget Primitif 2013 – Budget « Z.A.E. Pôle Industriel de la Poudrerie » – Adoption**

Le budget « Z.A.E. du Pôle Industriel de la Poudrerie » avait été créé par la

Communauté de Communes de Bergerac Pourpre.

Ce budget retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone. Un document de présentation de ce budget annexe est joint à la présente délibération. Il sera commenté en séance.

**PROPOSITION :**

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2013 du budget annexe « Z.A.E. du Pôle industriel de la Poudrerie » tel que présenté en annexe de la délibération.

**DECISION :**

Par 60 voix pour, 2 abstentions, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président.

**Budget Primitif 2013 – Budget « Interventions Economiques » – Adoption**

Le budget annexe « Interventions Economiques » avait été créé par la Communauté de Communes de Dordogne Eyraud Lidoire.

Ce budget retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement d'un hotel d'entreprises, ainsi que la vente des locaux le cas échéant. Un document de présentation de ce budget annexe est joint à la présente délibération. Il sera commenté en séance.

**PROPOSITION :**

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2013 du budget annexe « Interventions Economiques » tel que présenté en annexe de la délibération.

**DECISION :**

Par 60 voix pour, 2 abstentions, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président

**Budget Primitif 2013 – Budget « Z.A.E. de Cablanc » – Adoption**

Le budget annexe « Z.A.E. de Cablanc » avait été créé par la Communauté de Communes des Trois Vallées du Bergeracois.

Ce budget retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone. Un document de présentation de ce budget annexe est joint à la présente délibération. Il sera commenté en séance.

**PROPOSITION :**

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2013 du budget annexe « Z.A.E. de Cablanc » tel que présenté en annexe de la délibération.

**DECISION :**

Par 60 voix pour, 2 abstentions, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président.

**Budget Primitif 2013 – Budget « Z.A.E. des Portes de la Dordogne » – Adoption**

Le budget annexe « Z.A.E. des Portes de la Dordogne » avait été créé par la Communauté de Communes des Trois Vallées du Bergeracois.

Ce budget retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone. Un document de présentation de ce budget annexe est joint à la présente délibération. Il sera commenté en séance.

**PROPOSITION :**

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2013 du budget annexe « Z.A.E. des Portes de la Dordogne » tel que présenté en annexe de la délibération.

**DECISION :**

Par 60 voix pour, 2 abstentions, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président

**Budget Primitif 2013 – Budget « Z.A.E. des Galinoux » – Adoption**

Par délibération en date du 8 avril, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur la création du budget annexe « Z.A.E. des Galinoux ».

Ce budget retrace les opérations concernant l'acquisition d'un bâtiment et ses travaux d'aménagement, mais aussi, l'aménagement des terrains situés sur cette zone. Un document de présentation de ce budget annexe est joint à la présente délibération. Il sera commenté en séance.

**PROPOSITION :**

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2013 du budget annexe « Z.A.E. des Galinoux » tel que présenté en annexe de la délibération.

### **DECISION :**

Par 60 voix pour, 2 abstentions, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président.

### **Budget Primitif 2013 – Budget « Complexe sportif du Roc» – Adoption**

Le budget annexe « Complexe sportif du Roc » avait été créé par la Communauté de Communes des Trois Vallées du Bergeracois.

Ce budget retrace les opérations liées à la gestion d'un immeuble à vocation touristique et sportive. Un document de présentation de ce budget annexe est joint à la présente délibération. Il sera commenté en séance.

### **PROPOSITION :**

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2013 du budget annexe « Complexe sportif du Roc » tel que présenté en annexe de la délibération.

### **DECISION :**

Par 60 voix pour, 2 abstentions, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président

### **Budget Primitif 2013–Budget annexe « Transports Urbains Bergeracois » – Adoption**

Ce budget retrace les opérations d'exploitation des lignes des Transports Urbains Bergeracois sur le territoire de la commune de Bergerac. Ces lignes ont pour vocation à être étendues à l'ensemble du territoire de l'agglomération.

### **PROPOSITION :**

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2013 du budget annexe « Transports Urbains Bergeracois » tel que présenté en annexe de la délibération.

### **DECISION :**

Par 60 voix pour, 2 abstentions, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président .

### **Budget Primitif 2013 – Budget annexe Assainissement non collectif – Adoption**

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités



Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2013 pour le budget annexe « Assainissement Non Collectif ».

Pour mémoire ce budget est le fruit de la fusion des trois budgets annexes ouverts précédemment dans chacune des trois communautés de communes. La délibération n° 82 en date du 11 mars 2013 actant la clôture de deux des trois budgets ouverts pour le SPANC afin de n'en conserver qu'un seul.

Un document complet de présentation est joint à l'exposé détaillé du Conseil (avec une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget). Des explications complémentaires pourront être apportées sur ce budget en séance.

### **PROPOSITION :**

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2013 du budget annexe de l'assainissement non collectif tel que présenté en annexe de la délibération.

### **DECISION :**

Par 60 voix pour, 2 abstentions, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président.

**M. le Président :** Fiscalité professionnelle unique. Il s'agit de voter les taux 2013, Daniel Lauvie.

## **Fiscalité professionnelle unique – Vote des taux 2013**

### **D 2013 - 102**

### **RAPPORTEUR : D.LAUVIE**

### **PRESENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Lauvie :** On a vu tout à l'heure le produit escompté par la fiscalité donc maintenant pour avoir ce produit escompté il faut voter un certain nombre de taux, fiscalité d'entreprise, la CFE. Ensuite, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, de toute façon, là ce sont des taux qui sont fixés par l'Etat ; si je vais à l'essentiel nous avons trois taux à voter. Je rappelle que ces taux, en particulier au niveau des taxes d'habitation et du foncier non bâti sont des taux calculés de telle manière, comme l'a expliqué le Président tout à l'heure, que la pression fiscale sur les contribuables ne soit pas modifiée par rapport à ce qu'il se passait en 2012. Si nous avons pris les taux qui étaient proposés par l'Etat, il y aurait eu des différences entre les différentes communautés existantes en 2012. Là, avec ces taux, les contribuables n'auront aucune augmentation par rapport à ce qu'il se passait en 2012. Donc les propositions de taux qui vous sont faites sont pour la cotisation foncière des entreprises : 26,10 %, pour la taxe d'habitation : 7,45 %, et pour le foncier non bâti : 3,74 %, pour un produit fiscal attendu de 9 223 830 euros. Y a-t-il des questions ?

**M. le Président :** Questions ? Monsieur Leturgie.

**M. Leturgie** : Puisque vous aimez les remarques Monsieur le Président, juste pour dire qu'effectivement on va les voter ces taux puisqu'ils n'ont aucune incidence, ils ne majorent pas la charge, en particulier sur les entreprises, et que vous avez fait l'effort de rester aligné par rapport aux propositions gouvernementales de l'Etat, donc on va les voter, bravo.

**M. le Président** : Laissez-moi m'exprimer aussi. Comment peut-on voter l'un sans l'autre ? J'ai du mal à comprendre, ce n'est pas grave. Qui vote contre ? Ça fait partie aussi, vous avez un petit peu d'audace là, je l'ai bien remarqué Monsieur Leturgie.

**M. Lauvie** : Il y a aussi une chose que j'ai oubliée, pour la CFE j'ai parlé de 26,10 % le taux mais vous vous en doutez bien puisqu'il y avait trois Communautés de communes, les taux sont différents suivant les trois Communautés de communes et donc il va y avoir une harmonisation, il faut qu'on vote le délai de l'harmonisation, ce qui est proposé c'est 12 ans, pour harmoniser les taux. Il faut qu'on vote cette harmonisation aussi.

**M. le Président** : Qui vote contre ? S'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci. Pascal, taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il s'agit de voter les taux 2013 et par zones.

#### **DELIBERATION ET VOTE :**

La réforme de la taxe professionnelle engagée en 2009, s'est traduite en 2010 par la perception d'une compensation relais en lieu et place de la taxe professionnelle.

A compter de 2011, cette compensation relais a été supprimée et remplacée par un nouveau panier de ressources fiscales (impôts et compensations) qui pour les E.P.C.I. à fiscalité professionnelle unique se répartissent en 4 grands blocs :

#### **1. La Contribution Economique Territoriale (C.E.T.) est divisée en deux composantes :**

**La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.)** qui correspond à la part de l'ancienne taxe professionnelle basée sur la valeur locative des entreprises, avec une minoration de 30 % pour les établissements industriels (l'abattement de 16 % qui existait sur cette part dans la taxe professionnelle est supprimé).

Le taux de référence de C.F.E en 2013 est de 26.10 % pour la Communauté d'Agglomération Bergeracoise

**La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.)** qui correspond à la cotisation minimale assise sur la valeur ajoutée des entreprises de l'ancienne taxe professionnelle. Cette C.V.A.E. sera partagée entre E.P.C.I. (26.5 %), le Département (48.5 %) et la Région pour 25 %. Elle est obtenue par l'application à la valeur ajoutée d'un taux déterminé en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise :

- De 0 % à 0,5 % pour les entreprises dont le C.A. est compris entre 500 000 € et 3 000 000 € ;
- De 0,5 % à 1,4 % pour les entreprises dont le C.A. est compris entre 3 000 000 et 10 000 000 € ;
- De 1,4 % à 1,5 % pour les entreprises dont le C.A. est compris entre 10 000 000 € et 50 000 000 € ;
- 1,5 % pour les entreprises dont le C.A. est supérieur à 50 000 000 €.

#### **2. Les autres impôts à caractère économique qui comprennent :**

**L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux**, qui concerne les éoliennes, les

installations de productions d'électricité (nucléaire, thermique, photovoltaïque ou hydraulique).

**La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)** qui pourra varier de 0.8 à 1.2 % par délibération du conseil communautaire (la variation pour chaque année ne peut être supérieure à 0.005 points). Toutefois, le montant de cette taxe sera déduit du produit de la dotation de compensation (suppression de la part salaire).

3. **Les taxes ménages transférées d'autres collectivités**, c'est-à-dire la taxe d'habitation du Département et la taxe foncière sur les propriétés non bâties du Département et de la Région, y compris la récupération des frais de gestion de l'Etat qui sont passés de 8 % à 3 %. On trouve également ici, les compensations d'exonérations versées par l'Etat.
4. **La compensation** qui permettait de garantir pour 2011 le même montant de ressources qu'en 2010. Cette compensation se compose d'une part du **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (F.N.G.I.R.)** qui est alimenté par les collectivités dont les recettes après la réforme sont supérieures aux recettes avant la réforme, et d'autre part de la **Dotation de Compensation Complémentaire de la Réforme** financée par l'Etat.

Par ailleurs, cette réforme de la fiscalité institue de fait, pour les E.P.C.I. en T.P.U., le régime de la fiscalité mixte et la possibilité pour eux de voter un taux pour chacune des taxes locales que sont la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, le foncier non bâti et la cotisation foncière des entreprises.

Les taux d'imposition de « référence » transmis par les Services Fiscaux sont les suivants

Cotisation Foncière des Entreprises :	26.10 %
Taxe d'Habitation :	7.69 %
Taxe sur le Foncier Bâti :	0.566 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti :	6.37 %

Au regard des éléments transmis par les services fiscaux, les bases prévisionnelles de C.F.E. sur le territoire communautaire pour 2013 s'élèvent à 15 018 000 €.

Les bases de taxes d'habitation sont notifiées pour 70 541 000, celles de la taxe foncière pour le non bâti se situent à 57 799 000 et celles pour le foncier non bâti à 1 299 000.

Les taux de référence sont calculés selon le dispositif applicable 'de droit' (et sur lequel sur fondent donc les services fiscaux) et cela conduit de fait à des variations de pression fiscale importantes (le fameux 'transfert' de pression fiscale des communes ex-CCTVB vers les autres communes).

L'objectif poursuivi est précisément de neutraliser les effets induits par l'application stricto sensu des taux de référence afin de ne pas accroître ou transférer la pression fiscale.

Des calculs réalisés, il apparaît que :  
la C.A.B. doit voter des taux en diminution par rapport aux taux de référence (elle

rend la fiscalité mixte et additionnelle aux communes) ;  
les communes de l'ex-C.C.T.V.B. doivent 'reprendre' les anciens taux additionnels de la C.C.T.V.B., et donc voter des taux en augmentation par rapport aux taux de référence. Point important à rappeler : les produits qu'elles perçoivent du fait de la reprise de la fiscalité additionnelle leur seront intégralement facturés dans les attributions de compensation (c'est d'ailleurs sur cette base qu'ont été calculées les attributions de compensation provisoires).

Afin de respecter ce mécanisme de « neutralité fiscale » la Communauté d'Agglomération Bergeracoise devrait donc voter les taux suivants :

Cotisation Foncière des Entreprises :	26.10 %
Taxe d'Habitation :	7.45 %
Taxe sur le Foncier Bâti :	0.00 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti :	3.74 %

### **PROPOSITION :**

En conséquence, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- de fixer les taux de fiscalité directe pour 2013 suivants :

Cotisation Foncière des Entreprises :	<b>26.10 %</b>
Taxe d'Habitation :	<b>7.45 %</b>
Taxe sur le Foncier Bâti :	<b>0.00 %</b>
Taxe sur la Foncier Non Bâti :	<b>3.74 %</b>
- de fixer le produit fiscal attendu pour 2012 à **9 223 830 €**.
- de fixer la durée d'harmonisation des taux de C.F.E à 12 ans.

### **DECISION :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président.

## **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Voie des taux 2013 par zones**

**D 2013 - 103**

**RAPPORTEUR : P.DELTEIL**

### **PRESENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Deltail** : Alors par délibération en date du 14 janvier dernier, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a successivement instauré la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et créé les zones de perception sur cette taxe sur son territoire. Il appartient donc au Conseil Communautaire de ce soir de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par zone en fonction du produit attendu nécessaire pour couvrir les dépenses de collectes et de traitement des déchets

ménagers et assimilés. Ces dépenses sont évaluées globalement à 5 946 238 euros en 2013, ventilées comme suit : il y a 8 zones, je vous rappelle les zones : la zone 1 c'est la commune de Bouniagues, Colombier, Queyssac, Saint-Nexans, Ginestet, Lamonzie-Saint-Martin, Lembras, Monbazillac, Saint-Laurent des Vignes ; la zone 2 Bergerac ; la zone 3 Gardonne ; la zone 4 Cours-de-Pile, Creysse, Lamonzie-Montastruc, Mouleydier, Saint-Germain et Mons, Saint-Sauveur ; la zone 5 Bosset, Fraisse, Lunas, Monfaucon, Saint-Georges de Blancaneix, Saint-Gèry ; la zone 6 la Force Prigonrieux ; la zone 7 le Fleix ; la zone 8 Saint-Pierre d'Eyraud.

Pour chaque zone, il y a un coût de service et un taux proposé en face ; pour la zone 1 le coût du service serait de 585 550, le taux proposé serait de 8,94 ; le coût du service de la zone 2 : 3 338 500, le taux proposé 9,66 ; la zone 3 : 140 160 euros de coût de service, le taux 11,06 ; la zone 4 : 655 000 de coût de service, taux proposé 11,57 ; la zone 5 : 137 028 du coût de service, le taux 14,58 ; la zone 6 : 452 000 du coût de service, taux proposé 8,70 ; la zone 7 : 98 000 euros de coût de service, le taux proposé 7,58 ; la zone 8 : le coût de service 90 000, le taux 7,67. Ce qui fait au total le coût de service 5 496 238, le produit attendu serait de 5 499 863, ça ce sont les arrondis de taux.

On vous propose, au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de fixer les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères par zone pour l'année 2013 comme précédemment cité.

**M. le Président :** Y a-t-il des interventions ? Je propose que nous votions. Monsieur Leturgie ?

**M. Leturgie :** J'ai juste une remarque, c'est qu'apparemment entre le tableau que nous avons et ces chiffres qui nous ont été lus, il y a des différences.

**M. Delleil :** Oui, vous l'avez sur table. Vous l'avez sur table parce que c'est la valeur du SMBGD que nous avons eue mardi dernier.

**M. Leturgie :** Ok, merci.

**M. le Président :** Il y a eu une rectification qui a été faite suite au vote par le SMBGD. Vous l'avez sur table. Y a-t-il des questions, des interventions ? Qui vote contre ? S'abstient ?

**M. Lauvie :** Problème concernant la zone 5 qu'on vient de découvrir dans l'après midi, c'est qu'au niveau du SMCTOM les données qui ont été envoyées très récemment font que le taux qui est proposé là, 14,58, correspond à une augmentation pour certaines communes de 23 %. Alors pourquoi cette augmentation très forte ? C'est au niveau du calcul, le calcul effectué par le SMCTOM qui est dans une période de lissage des taux faisait que, par exemple, certaines communes au lieu de payer le taux moyen qui était prévu à savoir de 14,14 je crois de mémoire, ne payaient que 11 en attendant le lissage qui allait se faire sur 5-6 ans, quelque chose comme ça, pour arriver en 5 ou 6 ans à 14,14. Le passage en CAB pour ces communes fait que le lissage n'existe plus et donc qu'au contraire même il faut que les six communes qui jusqu'ici avaient des taux différents n'aient plus qu'un seul taux puisqu'il n'y a qu'une seule zone, ce qui fait, comme je viens de vous le dire, pour certains, ce sont des augmentations énormes, 23 % ou ça peut être 15, etc. Donc est-ce qu'il n'y aurait pas un moyen de prévoir dans le budget une aide particulière pour ces communes ?

**M. le Président :** Bien sûr. Je crois qu'il faudra qu'on le regarde et ce qu'on pourra proposer c'est dans le cadre de la dotation de solidarité une aide par rapport au SMCTOM, de façon à amortir le coût.

**M. Lauvie :** Pour les communes puisqu'on ne peut pas aider les contribuables.

**M. le Président :** Si nous mettons 10 000 euros, on divise quasiment le taux par 2.

**M. Lauvie :** On arrive à quelque chose à 13.

**M. le Président** : 13,5. Voilà. Bien, vous voyez que la solidarité n'est pas un vain mot. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

## DELIBERATION ET VOTE

Par délibérations en date du 14 janvier 2013, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a successivement instauré la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et créé les zones de perception de cette taxe sur son territoire.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer le taux de T.E.O.M. par zone en fonction du produit attendu nécessaire pour couvrir les dépenses de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Ces dépenses sont évaluées globalement à 5 473 760 € en 2013 ventilées comme suit :

Zones	Coût du service	Bases 2013 TEOM	Taux 2013 TEOM	Produit attendu	Taux 2012	Taux 2011
1	585 550	6 551 297	8.94	585 686	8.97	9.19
2	3 338 500	34 585 557	9.66	3 340 965	9.28	9.34
3	140 160	1 268 306	11.06	140 275	10.64	10.64
4	655 000	5 665 331	11.57	655 479	11.59	11.59
5	125 550	939 889	13.36	125 569	-	-
6	452 000	5 199 028	8.70	452 315	8.00	9.00
7	98 000	1 294 242	7.58	98 104	7.54	7.53
8	79 000	1 173 447	6.74	79 090	7.05	6.80
<b>TOTAL</b>	<b>5 473 760</b>			<b>5 477 483</b>		

La répartition des communes par zone est la suivante :

Zones	Communes
1	Bouniagues Colombier Queyssac Saint-Nexans Ginestet Lamonzie Saint Martin Lembras Monbazillac Saint Laurent des Vignes
2	Bergerac
3	Gardonne
4	Cours-de-Pile Creysse Lamonzie-Montastruc

	Mouleydier St-Germain-et-Mons St-Sauveur
<b>5</b>	Bosset Fraise Lunas Monfaucon St-Georges-de-Blancaneix St-Gery
<b>6</b>	La Force Prignonieux
<b>7</b>	Le Fleix
<b>8</b>	St-Pierre-d'Eyraud

**PROPOSITION :**

Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de fixer les taux de TEOM par zone pour l'année 2013 comme suit :

- zone 1 : 8.94 %
- zone 2 : 9.66 %
- zone 3 : 11.06 %
- zone 4 : 11.57 %
- zone 5 : 13.36 %
- zone 6 : 8.70 %
- zone 7 : 7.58 %
- zone 8 : 6.74 %

**DECISION :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président.

**M. le Président :** Nous avons maintenant la demande de garantie d'emprunt concernant la SEM Urbalys pour l'immeuble Pôle Emploi. Fabien Ruet.

**SEM Urbalys Habitat Immeuble Pôle Emploi – Demande de garantie d'emprunt**

**D 2013 - 104**

**RAPPORTEUR : F. RUET**

**PRESENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Ruet :** Merci Monsieur le Président. La société d'économie mixte Urbalys Habitat est constituée à majorité de capitaux de la ville de Bergerac et de la caisse des dépôts et consignation, et notre Communauté d'agglomération est également administratrice. Cette société est propriétaire, pour vous donner une idée, d'environ

500 logements sur le territoire de la commune de Bergerac et elle s'est engagée sur le réaménagement global du nouveau quartier de Naillac, si bien que dans ce cadre elle construit à quelques mètres d'ici, dans la rue Rudolf Noureev, les nouveaux locaux du Pôle Emploi du Bergeracois qui regroupent les activités des services de l'ANPE et des services des ASSEDI. A ce titre, pour mener à bien son projet et son opération immobilière, Urbalys Habitat a contracté un emprunt d'un montant d'1 991 774 pour une durée d'amortissement de 15 ans au taux fixe de 3,32 %. La Communauté d'agglomération est donc sollicitée pour accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement de cet emprunt et je tiens à rassurer tout le monde en précisant que la SEM Urbalys Habitat est une structure parfaitement solvable classée triple A auprès de la Banque de France et dont la situation nette est de 7 600 000 euros. En conséquence et au regard des éléments portés à la connaissance du Conseil quant aux obligations de notre Communauté en cas de défaut de l'emprunteur, il nous est demandé d'abord d'accepter la demande de garantie d'emprunt et d'autoriser ensuite le Président à intervenir au contrat de prêt passé avec la Caisse d'Epargne et la SEM Urbalys Habitat.

**M. le Président** : Merci. Qui vote contre ? S'abstient ? Adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION ET VOTE :**

M. le Président expose que la Communauté d'Agglomération Bergeracoise est sollicitée pour accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 1 991 174 € que la S.E.M. URBALYS HABITAT se propose de contracter.

Cet emprunt est destiné à financer l'opération de construction d'un immeuble de bureaux destiné à accueillir le PÔLE EMPLOI sur la commune de Bergerac.

Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes sont mentionnées ci-après.

- Montant à emprunter : 1 991 174 €
- Durée d'amortissement : 15 ans
- Taux fixe : 3.32 %
- Remboursement : trimestriel
- Frais de dossier : 1 991 €

Le Conseil Communautaire prend l'engagement au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, d'en effectuer le paiement en ses lieux et place, sur simple demande de la Caisse d'Epargne en renonçant au bénéfice de toute discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Communautaire prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

### **PROPOSITION :**

Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :



- d'accepter la demande de garantie d'emprunt dans les conditions définies ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charente et la S.E.M. URBALYS HABITAT.

### **DECISION :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président.

**M. le Président :** Vente de terrain sur la ZAE Bouniagues. Alain Brettes.

<b>Vente de terrain à M. LASGOUTE – ZAE Bouniagues</b>
--

**D 2013 - 105**

**RAPPORTEUR : A.BRETTES**

### **PRESENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Brettes :** Merci, nous avons ici une demande de Monsieur Lasgoute Bernard qui souhaite acquérir un terrain sur la zone d'activité de Bouniagues. A cette fin il souhaite se porter acquéreur d'un terrain d'une surface totale de 2 818 mètres carrés au prix de 4 euros hors taxes le mètre carré, ce qui fait un total de 11 272 euros hors taxes, conformément à l'avis des Domaines qui date du 15 mars 2013. Il est prévu également la création d'un emploi sur ce projet et il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Bergeracoise à signer l'acte correspondant aux conditions énoncées ci-dessus.

**M. le Président :** Merci. Qui vote contre ? S'abstient ? Merci pour Bouniagues. Adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION ET VOTE :**

M.LASGOUTE Bernard, souhaite implanter une station de lavage véhicule sur la zone d'activités de Bouniagues.

Pour cela, il (ou tout ayant droit qui se substituerait) souhaite se porter acquéreur d'un terrain cadastré S°B n°1388 d'une surface totale de 2.818 m<sup>2</sup> environ au prix de 4 € H.T le m<sup>2</sup>, soit pour un montant total de 11.272 € H.T. conformément à l'avis du Service des Domaines en date du 14 mars 2013.

Ce prix s'entend T.V.A. sur la marge non comprise.

Ce projet permettra à la société de créer un emploi dans un premier temps.

Il est proposé de désigner Maître Sandrine BONNEVAL, Notaire à Bergerac, pour rédiger l'acte de vente à intervenir.

## **PROPOSITION:**

Il est en conséquence demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise à signer l'acte correspondant aux conditions énoncées ci-dessus.

## **DECISION :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président.

**M. le Président :** Alors maintenant le rapport....

**M. Bassi :** Excusez-moi Monsieur le Président, simplement une petite précision par rapport à la ZAE de Bouniagues, parce que ça fait un petit moment maintenant qu'elle a été en acquisition, pour apporter au chiffre qui est donné sur la superficie et le prix de vente, le prix d'achat de la totalité qui était à plus de 2 hectares était à 15 000 euros, donc effectivement un terrain de 2 800 m<sup>2</sup> finance pratiquement toute l'acquisition des 2 hectares. Ça méritait la précision, c'était pour Claude.

**M. le Président :** Il avait bien reçu le message. Merci Monsieur Bassi de cette précision. Dossier suivant. Indemnisation et acquisition de parcelles concernant Bernardi. Monsieur Delmares.

## **Litige Bernardi : indemnisation et acquisition de parcelles**

**D 2013 - 106**

**RAPPORTEUR : F.DELMARES**

### **PRESENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Delmares :** Alors le litige Bernardi, l'idée c'est de solder ce litige. Ceux qui sont issus de la Communauté de Bergerac Pourpre, je crois connaissent bien le dossier. Il s'agissait d'un litige concernant le passage d'une canalisation permettant le traitement des eaux concernant la viabilisation de la zone des Sardines. Ce sont des terrains qui sont en face de Décathlon et qui ont nécessité la réalisation d'un bac de rétention de l'autre côté de la route et qui devait se poursuivre par un exutoire qui permettait de rejoindre le ruisseau. A la genèse de l'histoire, je crois que le propriétaire avait donné son accord verbal, les travaux ont été réalisés et quelques mois après il s'est rétracté en se retournant contre la Communauté de Bergerac Pourpre. Je crois qu'on est arrivé à une issue que je considère comme favorable pour la Communauté d'agglomération puisque l'aboutissement nous amène in fine à acquérir ces terrains pour la surface de près de 4 hectares pour la somme cumulée de 55 000 euros. Vous voyez que le prix, en additionnant les différents, ça fait l'acquisition d'un terrain pour 1,40 euro le m<sup>2</sup> même pas, donc c'est quand même assez satisfaisant. Il faut bien considérer que ces terrains feront besoin dans la perspective de l'extension de la viabilisation de la zone des Sardines puisqu'il y a des

réserves foncières qui permettront son extension, nous serons à nouveau confrontés à la problématique des eaux pluviales et de la Loi sur l'eau et donc il faudra à nouveau recréer un bassin de décantation et l'acquisition de ce terrain fera inévitablement besoin. Donc je crois qu'a priori, les trois parties, puisqu'il s'agit de deux frères, se retrouvent dans cet accord et il me semble qu'on en sort par le haut. C'est à peu près le résumé qu'on peut faire de cette situation. Des questions ?

**M. le Président** : Des questions ? Jean-Pierre.

**M. Peyrebrune** : Oui, c'est bien que ça se termine comme ça. Il y a des moments dans la vie où il faut savoir, mais ils sont malins parce que les connaissant de longue date je me demande si ça n'était pas prémédité parce qu'on arrive quand même à une vente de 14 000 euros l'hectare, dans cette zone là, c'est un terrain inconstructible, ça baigne, ça vaut combien, ça vaut 3 000 euros l'hectare. Allez, sans commentaire.

**M. Delmares** : On a quand même des sollicitations pour des cultures maraîchères, peut-être que ces terrains pourraient trouver un aboutissement heureux pour faire ça.

**M. le Président** : Accessoirement on pourrait faire une rizière. Bien, qui vote contre ? S'abstient ? Adopté, je vous remercie.

#### **DELIBERATION ET VOTE :**

Messieurs Marc et Jean-Luc BERNARDI sont propriétaires indivis de deux parcelles de terres situées sur le territoire de la Commune de BERGERAC et désignées comme suit :

Section	Adresse (lieu-dit)	Surface
BY n°50	Le Tounet Sud	9 550 m <sup>2</sup>
BY n°73	Le Tounet Nord	28 898 m <sup>2</sup>

Messieurs BERNARDI ont constaté que leur propriété était traversée par une canalisation d'eau enterrée récemment réalisée par la Communauté de Communes BERGERAC POURPRE, dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activité dite des Sardines depuis la Route Départementale RD 936 (Rocade Sud).

La pose de la canalisation s'est inscrite dans la réalisation d'un débit de fuite d'un bassin de rétention des eaux pluviales et d'un exutoire vers le ruisseau « Coly ».

- Par assignation en date du 22 décembre 2011, Messieurs Marc et Jean-Luc BERNARDI ont saisi le Tribunal de Grande Instance de BERGERAC d'une action tendant à voir la communauté de communes de BERGERAC POURPRE condamner à remettre en état les lieux dans un délai de trois mois suivant la signification de la décision à intervenir et ce sous astreinte de 500,00 € par jour de retard passé ce délai, ainsi qu'à leur payer la somme de 40 000,00 € à titre de dommages et intérêts en réparation du préjudice subi et 5 000,00 € par application de l'article 700 du code de procédure civile.

Après de nombreux échanges de conclusions devant le Tribunal, les parties, désireuses de mettre un terme à leur différend dans un cadre amiable, se sont rapprochées.

Elles envisagent de transiger, en consentant des concessions réciproques inscrites dans le projet de protocole transactionnel dont copie a été transmise à chacun des délégués communautaires.

- Engagements de la CAB :

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise mandatera au bénéfice de messieurs BERNARDI, dès signature du Protocole, la somme de 40.000,00 € à titre de dommages et intérêts outre 5.000,00 € T.T.C. à titre d'indemnisation de leurs frais de procédure.

- Engagements de Messieurs BERNARDI :

Messieurs BERNARDI s'engagent à céder à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise qui l'accepte, les deux parcelles BY 50 et 73 d'une contenance respective de 9.550 m<sup>2</sup> et 28.898 m<sup>2</sup> pour la somme de 10.000,00 €.

Dès signature du Protocole, messieurs BERNARDI se désisteront de l'action actuellement engagée devant le tribunal de grande instance de BERGERAC et enregistrée sous le numéro de Répertoire Général (R.G.) 12/00009.

Chaque partie signataire du Protocole considérant que le contenu des concessions réciproques consenties l'indemnise de l'ensemble de ses préjudices, renonce en conséquence à exercer toute action, de quelque nature qu'elle soit, du fait des éléments de faits et de droit rappelés au projet de protocole.

### **PROPOSITION :**

En conséquence, les membres du Conseil sont invités à :

- se prononcer sur le principe de cette transaction
- autoriser le Président à signer le protocole selon les conditions énoncées ci-dessus, ainsi que toute pièce se rapportant à cette affaire, sous réserve de l'exercice par la SAFER de son droit de préemption.
- désigner Maître Sandrine Bonneval, Notaire à Bergerac, pour rédiger l'acte d'acquisition y afférant,
- autoriser le Président à signer l'acte d'acquisition selon les conditions énoncées ci-dessus, ainsi que toute pièce se rapportant à cette affaire, après purge du droit de préemption.

### **DECISION :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président.

**M. le Président :** Délibération suivante, cela concerne la désignation des délégués au pays du Grand Bergeracois.

<b>Désignation des délégués communautaires au Pays du grand Bergeracois.</b>
--

**D 2013 - 107**

**RAPPORTEUR : D.ROUSSEAU**

**PRESENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. le Président :** Maintenant qu'on est en Communauté d'agglo, la Communauté d'agglo se substitue aux trois Communautés de communes, il est donc proposé 6 délégués titulaires et 6 suppléants au CA et à l'Assemblée générale. Je vous cite les noms des titulaires proposés : Alain Brettes, Jean-Claude Portolan, Jean-Pierre Debregeas, Frédéric Delmares, Albert Rameix, Jean-Paul Rochoir. En suppléants : Jean-Pierre Peyrebrune, Georges Tignard, Claude Carpe, Alain Chanut, Colette Veyssiere, Pascal Delteil. Qui vote contre ? S'abstient ? Monsieur Leturgie.

**M. Leturgie :** J'avais juste une question, comment on aurait pu présenter sa candidature ?

**M. le Président :** C'est le bureau qui a proposé les candidatures. Le bureau est souverain. Il a été désigné pour ça. Voilà, encore un principe démocratique. Monsieur Peyrebrune ?

**M. Peyrebrune :** Je vois que j'ai été désigné en tant que suppléant, je pense que, je n'ai plus le nom en tête, il y a quelqu'un au sein de mon Conseil je crois qui le représentait, je ne sais pas si ce n'est pas Alain Griaud d'ailleurs. C'est un domaine où je n'ai quasiment pas assisté, je proposerais Alain Griaud pour qu'il y siège.

**M. le Président :** Pas de soucis. Monsieur Lhaumond ?

**M. Lhaumond :** C'est l'auberge espagnole, on choisit chacun nos candidats alors que le bureau les a choisis.

**M. Peyrebrune :** Oui mais moi, on m'a choisi et je n'ai pas...

**M. Lhaumond :** T'inquiètes pas, ce n'est pas pour toi. Je voulais juste intervenir, j'en avais parlé, il y a un an et je ne veux pas la même réponse Monsieur le Président. Quel est l'avenir du Pays ?

**M. le Président :** C'est une excellente question que vous me posez Monsieur Lhaumond. Alors, c'est mon voisin de gauche qui me souffle la réponse. La question est à l'étude. Il y a tout un travail. Pour être tout à fait transparent, ce n'est absolument pas une plaisanterie. Tout un travail qui est mené actuellement avec le bureau du Pays concernant bien sûr les rapports que nous pourrions entretenir et les conditions de ces rapports entre la Communauté d'agglomération et le Pays du Grand Bergeracois. Donc le groupe de travail qui envisage un peu toutes ces questions-là s'est réuni et se réunit assez fréquemment et ce que je vous propose c'est que pour la rentrée de septembre nous ayons une proposition à faire concernant la question que vous me posez Monsieur Lhaumond. Donc en l'état actuel aujourd'hui, comprenez bien que ce n'est pas un dégageant en touche mais que nous avançons, nous travaillons avec le bureau du Pays sur cette question éminemment importante que vous posez. Voilà. Bien, je soumetts au vote. Puisque de toute façon, il y a cette proposition de candidatures ça veut dire que le Pays existe toujours. Voilà la liste qui vous a été proposée donc en lieu et place de Jean-Pierre Peyrebrune sur proposition donc nous mettrions le nom de Alain Griaud. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité je vous en remercie.

#### **DELIBERATION ET VOTE :**

La Communauté d'agglomération Bergeracoise et le Pays du Grand Bergeracois se sont rapprochés pour examiner les conditions d'une action concertée.

Il est toutefois nécessaire que la CAB se substitue aux trois communautés de communes.

#### **PROPOSITION :**

Monsieur le Président propose de désigner 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants

au conseil d'administration et à l'assemblée générale du Pays du Grand Bergeracois :

**TITULAIRES :**

Alain BRETTE  
Jean-Claude PORTOLAN  
Jean-Pierre DEBREGEAS  
Frédéric DELMARES  
Albert RAMEIX  
Jean-Paul ROCHOIR

**SUPPLEANTS :**

Alain GRIAUD  
Georges TIGNARD  
Claude CARPE  
Alain CHANUT  
Colette VEYSSIERE  
Pascal DELTEIL

**DECISION :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président .

**M. le Président :** Relais assistantes maternelles Bastide et Vallées, avenant la convention, Cécile Labarthe.

**Relais assistantes maternelles Bastides et Vallées – Avenant la convention**

**D 2013 - 108**

**RAPPORTEUR : C.LABARTHE**

**PRESENTATION ET INTERVENTIONS :**

**Mme Labarthe :** C'est l'occasion de présenter un peu les objectifs du relais d'assistantes maternelles qui est un dispositif qui poursuit plusieurs objectifs. Tout d'abord développer l'accueil des enfants à domicile, c'est-à-dire ceux qui sont gardés chez les assistantes maternelles, promouvoir un accueil de qualité, un accueil professionnel et c'est pour ça qu'à travers ses actions, le RAM propose aux assistantes maternelles un lieu de rencontres et d'échanges sur les pratiques professionnelles, propose aussi des activités chaque semaine sur tout le territoire auxquelles les assistantes maternelles participent avec les enfants qu'elles gardent et propose des sorties ponctuelles, comme les petits castors, ferme pédagogique, etc. Autre objectif du RAM c'est de coordonner l'offre et la demande en matière de garde sur tout le territoire géographique du RAM avec une mise en réseau des assistantes maternelles, d'où un autre objectif fort aussi du RAM c'est l'information des parents sur les différents modes de garde et sur toutes les démarches à effectuer quand on devient parent employeur.

Alors quelle était l'organisation du territoire avant la CAB ? On avait le RAM de la Communauté de Bergerac Pourpre qui avait déjà conventionné en 2008 quand il y avait eu le transfert de la compétence petite enfance avec le CIAS de La Force puisque les assistantes maternelles adhérentes étaient sur Bergerac mais aussi sur le canton de La Force. Et puis on a le RAM Bastides et Vallées qui regroupaient les assistantes maternelles qui étaient sur l'ex Communauté de communes des Trois Vallées et sur toutes les communes de l'actuelle Bastides Dordogne Périgord, c'est-à-dire ce qui rassemble Cadouin, Monpazier, Beaumont et Lalinde. Donc on voit que même avant la CAB il y avait déjà des associations, des liens et des conventions qui existaient entre les différentes collectivités. Alors pourquoi ? Parce que quand on fait un RAM, il faut avoir un agrément qui est donné par la CAF et par le Conseil général, et que cet agrément est évidemment indispensable parce que c'est cet agrément qui permet de recevoir des financements de la part des partenaires donc avec la CAF et le Conseil général. Pour avoir cet agrément, il faut réunir trois conditions : que l'animateur du RAM soit un éducateur jeunes enfants, que le projet soit porté par une intercommunalité et qu'il y ait 90 assistantes maternelles minimum sur un territoire rural. Alors quelle est la question portée aujourd'hui par cette délibération ? En fait pour le RAM de la CCBP, quand on est passé en communauté d'agglomération, il n'y a pas de soucis puisqu'on reste sur des territoires qui appartiennent tous les deux, le canton de la Force et les communes de la Communauté de communes, qui appartiennent à la CAB. Par contre pour le RAM Bastides et Vallées, nous sommes sur deux territoires différents maintenant. On a la CAB pour sa partie ex Communauté de communes des Trois Vallées et la Communauté de communes donc Bastides Dordogne Périgord. Or le RAM Bastides et Vallées comprend aujourd'hui 119 assistantes maternelles sur son territoire dont 48 sur la Communauté de communes des Trois Vallées. Si on se rappelle les critères qu'on a vus tout à l'heure, il faut 90 assistantes sur tout le territoire pour pouvoir garder son agrément donc pour pouvoir garder les financements donc pour pouvoir garder son emploi à temps pleins d'EJE et donc continuer les missions du RAM. Nous voulons, nous à travers cette délibération, privilégier l'intérêt général et si on est convaincu de la mission d'intérêt général d'un RAM on est aussi convaincu de garder ces RAM présents sur les territoires. C'est pour ça que ce soir nous proposons un avenant à la convention du RAM Bastides et Vallées où la CAB va se substituer à l'ex Communauté de communes des Trois Vallées pour participer à la gestion de ce RAM Bastides et Vallées pour la partie qui concerne la partie des Trois Vallées. Cette partie là est évaluée à 33,46 % des charges restantes, soit 6 609 euros pour l'année 2013.

**M. le Président :** Merci Madame Labarthe pour toutes ces explications. Y a-t-il des interventions ? Dossier important. Si vous voulez intervenir Monsieur Leturgie vous prenez un micro et puis vous levez la main. Je comprends que vous puissiez ramer à certains moments. Allez, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

#### **DELIBERATION ET VOTE :**

La Communauté de communes des trois vallées de Bergerac avait conclu une convention avec le CIAS de Lalinde pour le financement du RAM Bastides et Vallées qui intervenait sur les 5 communautés de communes de l'est Bergeracois.

Suite à la refonte des *EPCI*, il convient de signer un avenant à cette convention avec la Communauté de communes Bastides Dordogne Périgord pour le secteur géographique de la CAB correspondant au territoire de l'ex communauté de communes des trois vallées du Bergeracois.

Cet avenant prévoit la participation de la CAB à la gestion du RAM en fonction de la moyenne des pourcentages du nombre d'assistantes maternelles du secteur et du pourcentage de la population du secteur.

Ces modalités de calcul prévoient une participation de la CAB à hauteur de 33,46 % des charges restantes.

A titre d'information, pour l'année 2013, cette participation sera de 6 609,01 €.

### **PROPOSITION :**

Monsieur le Président propose au Conseil :

- d'approuver l'avenant à la convention
- de l'autoriser à signer cet avenant

### **DECISION :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président

**M. le Président :** Dossier suivant. Monsieur Zaccaron, la restauration du centre historique de Bergerac, convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'agglo et la ville.

**Restauration du centre historique de Bergerac – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'agglomération Bergeracoise et la ville de Bergerac – Avenant n°5 et 6**

**D 2013 - 109**

**RAPPORTEUR : A.ZACCARON**

### **PRESENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Zaccaron :** Oui merci Monsieur le Président. J'ai bien compris que beaucoup rament donc je vais essayer d'être très rapide, d'autant que vous avez les documents sous les yeux.

Il s'agit quand même d'un dossier extrêmement important puisqu'il concerne la restauration du centre historique de Bergerac qui par convention avec la précédente Communauté de Bergerac Pourpre liait l'ensemble de ces travaux à la ville. Il s'agit aujourd'hui par cette délibération de transférer la responsabilité à la nouvelle Communauté d'agglomération du Bergeracois avec deux points importants : il est décidé deux compléments qui forment l'avenant 5 et l'avenant 6 qui lui concerne la tranche de travaux numéro 5 au titre de 2013. Vous avez les chiffres, vous avez les explications, je me contente de synthétiser les choses. En conséquence il est proposé au Conseil communautaire, ce soir, de décider des modifications des tranches de 2012 et 2013, d'accepter l'avenant numéro 5 à la convention avec la ville de Bergerac, d'accepter l'avenant numéro 6 à la convention avec la ville de Bergerac également, et d'autoriser Monsieur le Président



à signer les avenants 5 et 6 à la convention entre la Communauté d'agglomération Bergeracoise et la ville de Bergerac, tels que présentés certes succinctement mais complètement, en tout cas c'est mon avis. Je vous remercie.

**M. le Président :** Bien, pour ces explications claires et concises. Qui vote contre ? S'abstient ? Adopté à l'unanimité, merci.

#### **DELIBERATION ET VOTE :**

Par délibération en date du 25 mars 2009, le Conseil Communautaire a approuvé la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes de Bergerac Pourpre et la Ville de Bergerac pour diverses opérations de restauration du Centre Historique de Bergerac.

Globalement sont intervenus :

- La délibération du 25 mars 2009 et la convention correspondante
  - Fixant les modalités générales
  - Définissant la 1<sup>ère</sup> tranche, au titre de 2009, portant sur la rue du Port et la rue Gaudra pour 350 000 € T.T.C.
- Un avenant n°1 – délibération du 18 juin 2009 et la convention correspondante
  - Clarifiant certains termes de la convention initiale
- Un avenant n°2 – délibération du 21 septembre 2010
  - Inscrivant une dépense supplémentaire de 45 000 € au titre de la 1<sup>ère</sup> tranche
  - Etablissant la 2<sup>ème</sup> tranche au titre de 2010, portant sur la place Barbacane pour 70 000 € T.T.C.
- Un avenant n°3 – délibération du 17 février 2011
  - Etablissant la 3<sup>ème</sup> tranche, au titre de 2011, portant sur les abords de l'Hôtel de Ville, la place Doublet, l'impasse Doublet, et la rue Albéric Cailloux pour 350 000 € T.T.C.
- Un avenant n°4 – délibération du 4 avril 2012
  - Complétant la 3<sup>ème</sup> tranche et établissant la 4<sup>ème</sup> tranche, au titre de 2012, portant sur une première phase d'aménagement de la rue des Fontaines.

A ce jour, il est décidé deux compléments formant **l'avenant n°5** :

1. Que l'opération rue des Fontaines porte au-delà de la première phase envisagée, en fait, sur la totalité du linéaire de la rue.
2. Que soit confiée la maîtrise d'œuvre du réaménagement de la rue Saint James (dont les travaux interviendront en 2013).

Une dépense plus importante doit donc être inscrite. Il est rappelé que ces opérations "sous mandat" sont conduites à partir de crédits de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

La convention générale prévoyant que chaque opération annuelle doit être définie par avenant, il convient donc de mettre en place un nouvel avenant n°5 au titre de

cette tranche 2012.

Cette tranche s'établit donc de la manière suivante :

- Un supplément de crédit déjà affecté à la tranche n°3 de 2011 (rue Albéric Cailloux) pour 20 100 € T.T.C ;
- La 4<sup>ème</sup> tranche (sur la totalité de la rue des Fontaines) – études et travaux pour un montant de 439 900 € T.T.C. (soit 110 000 € T.T.C. de plus qu'inscrit précédemment) ;
- La 5<sup>ème</sup> tranche – rue St James, la partie étude pour 12 000 € T.T.C;
- L'ensemble, au titre de 2012, s'établit ainsi à 472 000 € T.T.C.

Il convient donc d'accepter l'avenant n°5 à la convention initiale et l'affectation de crédits correspondants, toutes les autres modalités (délégation de maîtrise d'ouvrage, suivi, versement des fonds) étant inchangées.

De plus, il y a lieu d'engager les travaux de la tranche 5, au titre de 2013 formant **l'avenant n°6**, et portant sur :

- La rue St James, pour 290 000 € dans la continuité de l'opération précédente menée rue des Fontaines. Il s'agit d'un réaménagement complet de la voirie, afin de lui donner un caractère de voie piétonne, avec un traitement en pierre calcaire, type "calade" et pavés.
- la place Barbacane pour 60 000 € T.T.C. Il s'agit de mettre en valeur la culée de l'ancien pont, ouvrage historique, par un cheminement, platelage en bois.

Il est rappelé que ces opérations "sous mandat" sont conduites à partir de crédits de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, inscrits chaque année pour un montant de 350 000 € T.T.C.

La convention générale prévoyant que chaque opération annuelle doit être définie par avenant, il convient donc de mettre un nouvel avenant n°6 au titre de cette 5<sup>ème</sup> tranche 2013, toutes les autres modalités (délégation de maîtrise d'ouvrage, suivi, versement des fonds) étant inchangées.

#### **PROPOSITION :**

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire

- de décider des modifications de la tranche 2012 et de la tranche 2013 ;
- d'accepter l'avenant n°5 à la convention avec la Ville de Bergerac ;
- d'accepter l'avenant n°6 à la convention avec la Ville de Bergerac ;
- d'autoriser le Président à signer les avenants n°5 et n°6 à la convention entre la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et la Ville de Bergerac, tels que présentés.

#### **DECISION :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du Conseil

Communautaire approuvent la proposition du Président .

**M. le Président :** Monsieur Portolan. Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire. Jean-Claude.

## **Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire**

**D 2013 - 110**

**RAPPORTEUR : J .C PORTOLAN**

### **PRESENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Portolan :** Bonsoir tout le monde. Dans cette délibération il s'agit de mettre en œuvre l'article 17 de la Loi 2012-347 du 12 mars 2012 ainsi que son décret d'application ; alors nous avons recensé les emplois qui seraient ouverts à la sélection dans notre institution, les grades et le nombre de postes. Vous avez ces documents qui vous ont été remis, je crois, qui font que nous avons un attaché territorial responsable Pôle enfance jeunesse et il va être recruté sur 2013 et le responsable du Pôle aménagement du territoire, pareil. Ce sont des gens qui sont actuellement en contrat dit de droit public, qui peuvent par le fameux décret que je vous ai cité être proposés et être intégrés comme agents territoriaux fonctionnaires. Ça c'est par concours. En ce qui concerne sans concours, l'échelle 3, on n'en a pas ; pour ce qui est de titulariser des CDI on n'en a aucun, ça tombe bien. Ce qui vous est proposé c'est d'adopter la proposition qui vous est faite d'autoriser le Président à signer la convention proposée avec le centre de gestion et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**M. le Président :** Merci. Questions ? S'il n'y en a pas, qui vote contre ? S'abstient ? Adopté à l'unanimité merci.

### **DELIBERATION ET VOTE :**

L'article 17 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 et le décret du 22 novembre 2012 permettent à certains agents non titulaires de droit public de devenir fonctionnaires, si l'employeur le prévoit.

Le recensement des contractuels, éligibles au dispositif « d'accès à l'emploi titulaire », a été effectué.

Ces informations ont été répertoriées dans un rapport qui sera présenté au Comité Technique, indiquant :

- le nombre d'agents remplissant les conditions,
- la nature et la catégorie hiérarchique des fonctions exercées,
- ainsi que l'ancienneté acquise en tant que contractuel au sein des collectivités de rattachement.

Au vu de ce rapport, et compte tenu de la gestion prévisionnelle de nos effectifs, nous devons élaborer un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire qui détermine :

- les emplois qui seront ouverts à la sélection,
- les grades associés,

- le nombre de postes,  
et la répartition des recrutements de 2013 à 2016.

Les agents éligibles aux dispositifs seront informés du contenu de notre programme pluriannuel et des conditions de nomination. Ils pourront alors candidater, s'ils le souhaitent, au regard des conditions spécifiques de classement

Hormis pour les grades à accès direct sans concours, ce dispositif est confié à une commission de sélection professionnelle qui peut être organisée :

- en interne sous la présidence d'une personnalité qualifiée désignée par le président du C.D.G. 24, et un fonctionnaire d'au moins la même catégorie hiérarchique que le grade d'accès et l'autorité territoriale ou une personne qu'il désigne,
- ou bien en totalité par le C.D.G. 24, par convention, avec toutefois un fonctionnaire de la collectivité d'au moins la même catégorie hiérarchique que le grade d'accès.

La commission d'évaluation professionnelle, chargée d'auditionner les candidats à la sélection professionnelle, se prononcera sur leur aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois du grade ouvert à la sélection, en tenant compte du type et du nombre de postes inscrit dans notre programme pluriannuel.

Il est donc proposé à l'assemblée d'adopter **le programme pluriannuel « accès à l'emploi titulaire »** de la communauté d'agglomération Bergeracoise, sous réserve de l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion .

## 1 – grades accessibles par concours

Emploi	Grade correspondant à ces fonctions	Catégorie hiérarchique correspondante	Nombre emplois	Année de recrutement sur l'emploi	Observations : motif pérennisation (ou non pérennisation de tous les emplois pourvus)
Responsable du Pôle « Enfance Jeunesse »	Attaché(e) Territorial(e)	A	1	2013	
Responsable du Pôle « Aménagement du Territoire et Développement Durable »	Ingénieur Territorial	A	1	2013	

## 2 – grades accessibles sans concours (échelle 3 de rémunération)

Emploi	Grade correspondant à ces fonctions	Catégorie hiérarchique correspondante	Nombre emplois	Année de recrutement sur l'emploi	Observations : motif pérennisation (ou non pérennisation de tous les emplois pourvus)
-	-	C	-	-	-

## 3 - perspectives de CDisation de 2013 à 2016

- en 2013 : 0

et de déléguer l'organisation des sélections professionnelles au Centre de gestion de la Dordogne. Cette prestation n'est pas facturée pour les collectivités affiliées à cet établissement.

### **PROPOSITION :**

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012,

M. le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- d'adopter la proposition présentée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer la convention proposée par le C.D.G. 24,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **DECISION :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président

**M. le Président** : On enchaîne avec la modification du tableau des effectifs.

## **Personnel communautaire – Modification du tableau des effectifs**

**D 2013 - 111**

**RAPPORTEUR : J.C PORTOLAN**

**PRESENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Portolan :** La modification du tableau des effectifs. Donc dans ce tableau, le premier c'est un changement de filière d'un agent qui passe de puéricultrice cadre de santé à attachée principale. Les trois derniers concernent l'avant avant dernière ligne, ce dont je viens de vous parler, l'intégration des CDI en fonctionnaires, et le dernier c'est le recrutement d'une VRP médicale qui va aller visiter les facultés de médecine pour essayer de nous ramener des médecins. Et à l'intérieur de ça, ce sont exactement des promotions, ingénieur territorial à principal, etc. Vous les avez sous les yeux et vous avez pu les consulter chez vous aussi sur votre table de chevet.

En conséquence, Monsieur le Président vous propose de vous prononcer sur ces modifications apportées à la liste des effectifs communautaires.

**M. le Président :** Merci. Y a-t-il des questions ? Observations ? Sur ce dossier, qui vote contre ? S'abstient ? Adopté.

### **DELIBERATION ET VOTE :**

Pour permettre :

- Le changement de filière d'un agent
- les avancements de grade au titre de l'année 2013.
- Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.
- Le recrutement d'un chargé de mission à la cohésion sociale communautaire.

il est proposé de modifier comme suit le tableau des effectifs :

<b>SUPPRESSION DE POSTE</b>		<b>CREATION DE POSTE</b>	
<b>Nb</b>	<b>Grade</b>	<b>Nb</b>	<b>Grade</b>
1	Puéricultrice Cadre Sup. de santé	1	Attachée Principale
1	Ingénieur territorial	1	Ingénieur Principal
1	Technicien Pal de 2 <sup>ème</sup> cl.	1	Technicien Pal de 1 <sup>ère</sup> classe
1	Agent de Maîtrise	1	Agent de Maîtrise Principal
6	Adjoint Technique Pal de 2 <sup>ème</sup> cl.	6	Adjoint Technique Pal de 1 <sup>ère</sup> Cl
2	Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> cl.	2	Adjoint Technique Pal de 2 <sup>ème</sup> Cl
1	Attaché Principal	1	Directeur Territorial
1	Puéricultrice de cl. Normale	1	Puéricultrice de cl. Supérieure
3	Auxiliaire de Puér. Pal de 2 <sup>ème</sup> cl.	3	Auxiliaire de Puér.Pal de 1 <sup>ère</sup> Cl
2	Auxiliaire de Puér. de 1 <sup>ère</sup> cl.	2	Auxiliaire de Puér.Pal de 2 <sup>ème</sup> Cl
1	Ingénieur Pal contractuel	1	Ingénieur territorial
1	Attachée Paie contractuelle	1	Attachée territoriale
		1	Attaché Principal

Les suppressions de poste ne seront effectives qu'à la nomination de l'agent.

### **PROPOSITION**

En conséquence, M. le Président propose aux membres du Conseil de se prononcer sur ces modifications apportées à la liste des effectifs communautaires.

### **DECISION :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président

**M. le Président :** Dossier suivant : création d'un poste de chargé de mission prospection santé.

### Création d'un poste de chargé de mission prospection santé

**D 2013 - 112**

**RAPPORTEUR : J.C PORTOLAN**

#### **PRESENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Portolan :** Et c'est un très bon enchaînement par rapport au dernier poste du tableau que vous avez vu. On vous propose un recrutement par la Communauté d'agglomération bergeracoise d'un chargé de mission pour un an dont le profil de poste est joint en annexe. Cet agent aura dans un premier temps pour principale mission la prospection à l'extérieur de notre territoire de médecins généralistes, il pourra ensuite s'inscrire pleinement dans la déclinaison proposée par notre contrat local de santé. Monsieur le Président vous propose la création d'un poste de chargé de mission de catégorie A dont le recrutement se ferait dans le cadre statutaire, en cas d'échec de recrutement statutaire, le Président sera autorisé à effectuer le recrutement d'un contractuel.

**M. le Président :** Merci. Y a-t-il des questions ? Oui Monsieur Leturgie.

**M. Leturgie :** Oui, j'ai bien compris qu'il allait visiter les facultés de médecine mais c'est tout ce qu'il fait ? Et lesquelles va-t-il visiter ? Quels moyens a-t-il ? Et quelles propositions pourra-t-il faire ? Et est-ce qu'il y a un profil de poste un peu détaillé qui a été dressé ? C'est juste pour ma culture personnelle.

**M. le Président :** On va essayer de répondre à votre curiosité. Vous avez une fiche de poste qui détaille bien la mission qui va être confiée à cette personne. Pour vous donner, et par ailleurs vous m'avez posé cette question et je crois vous avoir déjà répondu mais c'était dans une autre instance, je vais redire ce que j'avais pu indiquer concernant cette question-là notamment autour de la démographie médicale et ce qu'on peut communément appeler la désertification médicale d'un territoire. Ce sur quoi nous avons à délibérer ce soir c'est l'aboutissement d'une véritable réflexion qui a été menée depuis de longs mois concernant le problème de la pénurie, voire une accentuation de cette pénurie dans les 5 ans qui viennent. Qu'est-ce qu'il en est aujourd'hui concernant les médecins et leur implantation sur un territoire ? Ce qu'il faut savoir c'est déjà les conditions et il faut le prendre avec beaucoup de précaution, c'est ce qu'on appelle dans le jargon le *numerus clausus*. Ce *numerus clausus* aujourd'hui est revenu à peu près à ce qu'il était à une certaine époque, il y a une dizaine d'années. A un moment il a baissé, maintenant il est revenu à peu près au niveau. Mais il y a un juste équilibre à trouver au niveau du *numerus clausus*. Revenant à ce niveau là qu'est-ce que ça entraîne ? Ça entraîne plusieurs choses. La première, il n'a échappé à personne que l'espérance de vie augmentait. Donc pour un médecin, pour un généraliste, il a beaucoup plus de

patients qu'il ne pouvait en avoir autrefois. Et il peut se retrouver avec des personnes en situation de handicap.

Deuxième chose, de nombreux médecins ayant terminé leurs études de médecine ne choisissent pas forcément de s'installer en tant que médecin libéral sur un territoire en tant que généraliste mais choisissent, et là aussi il y a beaucoup plus de propositions qu'il n'y en avait autrefois, de rentrer dans des administrations, dans des EHPAD, des établissements spécialisés, etc. Ce qui vient de fait augmenter ce déficit en matière de généralistes.

Troisième élément qui est à prendre en compte, 80 % des médecins qui sortent de faculté sont de sexe féminin. Vous comprenez comment ça peut se décliner, ces femmes médecins souhaitent avoir une organisation dans leur vie beaucoup plus simple et beaucoup moins exigeante et demandant moins de disponibilité que cela peut avoir sur un médecin homme, médecin de campagne qui travaillait et qui travaille 7 jours sur 7, jour et nuit. C'est un élément important. Ce que nous constatons aussi à l'échelle de ce territoire c'est que les jeunes médecins qui sortent par exemple de Bordeaux, s'installent sur Bordeaux et la côte, ou alors en Pays Basque. Ce sont des choix qui sont fait. Des départements d'intérieur tels que la Dordogne ont du mal à accueillir des médecins. Nous le voyons au niveau de notre hôpital public. Aujourd'hui vous avez 15 internes, sur ces 15 internes vous avez 12 femmes. Ça aussi c'est un élément à prendre en compte. Vous avez aussi un autre élément qui est à prendre en compte, c'est qu'un médecin généraliste peut être maître de stage pour des internes, mais la condition c'est qu'ils soient deux, c'est-à-dire vous aurez un médecin de ville et un médecin de campagne, un médecin à Bergerac, un médecin à Issigeac, et puis l'interne alterne d'un cabinet médical à l'autre cabinet médical. La difficulté c'est de faire venir des internes et pour les médecins cela demande bien sûr de la disponibilité. Il se trouve que ces médecins, ces généralistes sont aujourd'hui en nombre un peu insuffisant avec une activité importante et n'ont pas forcément le temps non plus de pouvoir accueillir et former des jeunes internes.

Autre élément, c'est-à-dire que lorsqu'on prend en compte ce problème il faut le prendre dans sa globalité. Autre élément, c'est ce qui peut être de l'ordre d'un global au niveau de l'accueil, c'est-à-dire la ville qui va accueillir ou le territoire en milieu rural qui va accueillir, nécessité d'avoir des écoles, des centres de formation, une activité culturelle, des moyens de déplacement, ne pas être trop loin non plus d'une métropole, d'une grande ville, avoir également un plateau technique au niveau d'un hôpital et un plateau technique de qualité et qui puisse aussi correspondre aux attentes de ce médecin qui va s'installer, etc. Je reviendrai sur le plateau technique. La difficulté aujourd'hui, pour un médecin de s'installer en milieu rural, c'est qu'on assiste bien sûr à une absence de ce que je vous ai indiqué au niveau des services ou une pénurie. Les écoles, nous voyons que dans certains territoires, suite au désengagement de l'Etat, des écoles ont fermé. Donc difficulté pour un médecin de venir s'installer et de pouvoir par la suite envoyer ses enfants à l'école. Donc ça a un effet bien évidemment dissuasif. C'est un exemple. Ensuite, je reviens sur le plateau technique ; il est important pour des médecins de pouvoir compter sur un plateau technique de qualité dans la ville dans laquelle ils vont exercer. C'est pour ça que nous avons avec le Directeur de l'hôpital et l'ARS travaillé sur la réfection du plateau technique de l'hôpital. Ce qu'il faut savoir quand même c'est que les blocs opératoires à l'hôpital de Bergerac ont plus de 30 ans d'âge. D'avoir aussi un lien fort avec les médecins hospitaliers, c'est-à-dire un suivi du malade, du patient, c'est-à-dire que quand le malade est admis à l'hôpital, lorsqu'il sort, qu'il y ait bien évidemment en respectant tous les codes au niveau de la



déontologie et du secret et de la confidentialité, un certain nombre d'indications sur l'opération qu'a pu subir le malade, le diagnostic, les suites, le traitement, etc. Tout cela c'est à travailler, et sur notre territoire, certes aujourd'hui on a un potentiel, je le dis assez régulièrement, des atouts, Bergerac n'est pas loin de la capitale régionale, Bergerac a une activité culturelle de qualité, Bergerac a un certain nombre de services et va voir se développer un certain nombre de services, et vous tous, sauf ceux qui ne l'ont pas voulu, l'ont voté ce soir. Mais c'est important, vous voyez bien qu'on se rejoint bien, inévitablement.

Ensuite, nous avons la réfection de ce plateau technique. Et puis élément supplémentaire, un élément sur lequel nous travaillons depuis plusieurs années, c'est la mise en place d'un contrat local de santé. Contrat local de santé qui initialement devait avoir comme périmètre la ville de Bergerac mais j'ai souhaité qu'il puisse être à l'échelle de notre Communauté d'agglomération et qui va présenter quatre axes : l'égalité des soins, la prise en charge des personnes démunies qui se retrouvent en situation de précarité, et dont un axe, un volet important, ce dont on parle en ce moment c'est-à-dire la démographie médicale et la désertification et voir comment on peut lutter et remédier à ce problème là. Ce contrat local de santé va être signé courant juin et c'est un des premiers contrat local de santé qui sera signé en Aquitaine. Mont de Marsan est en train d'y travailler mais Bergerac sera un des premiers à signer ce contrat local de santé. Je ne vois pas en quoi ça peut provoquer une hilarité soudaine chez vous Monsieur Leturgie, mais je trouve que c'est quand même un élément important qui d'une certaine manière vient répondre à votre préoccupation, qui je sais est forte concernant la désertification médicale. Ensuite, je vous en prie, c'est quand même un élément important ! Plusieurs pistes peuvent être trouvées. Il y a la maison médicale qui est un outil et une proposition qui peut avoir un effet attractif mais dans la mesure où cette maison médicale s'inscrit dans ce que je décrivais tout à l'heure, dans un contexte qui est favorable et qui est d'une certaine manière incitatif. Parce que vous avez des maisons médicales dans des territoires ruraux, bien sûr elles existent, mais qui ont du mal à trouver des médecins. Deuxième élément aussi qui a son importance, c'est la prise en charge aujourd'hui au niveau des urgences, au niveau de l'hôpital. Sachez bien que, et ce n'est pas pour rien si je citais Mont de Marsan tout à l'heure, Mont de Marsan qui est une ville au niveau nombre d'habitants et population qui est plus importante que Bergerac, et bien nous avons exactement le même nombre d'entrées annuelles, le même nombre de passages aux urgences, c'est-à-dire 27 000, qu'à Mont de Marsan. Périgueux, 35 000 passages aux urgences, et qui représente quand même une population bien plus importante qu'à l'échelle de Bergerac. Donc l'enjeu est important pour notre ville. Et nous avons une maison médicale de garde, cette maison médicale de garde, à l'initiative d'un certain nombre de médecins libéraux, mais qui aujourd'hui ne remplit pas pleinement la fonction qui est la sienne, dans la mesure où pour avoir un rendez vous il faut passer par le 15, ce qui est tout à fait normal, et les gens préfèrent se rendre directement aux urgences. On a cette situation là, et dans cette situation là bien sûr ça va mobiliser, on ne peut pas traiter le problème par le petit bout de la lorgnette en disant « vite vite vite, il faut faire venir des médecins et qu'est-ce qu'on attend pour faire venir des médecins ? » Je vous dis ça, je l'ai entendu ici ou là. C'est vrai que c'est un gros problème, et que le département de la Dordogne où il est situé aujourd'hui, je peux vous garantir dans la région Aquitaine comme département intérieur que si nous étions situés dans le Sud du Limousin nous n'aurions pas les mêmes problèmes. Pourquoi ? Parce que la Dordogne pour le Sud Limousin serait bien plus attractive que la Creuse, voire d'autres départements. Mais nous avons

bien sûr ce problème d'attractivité et nous sommes en concurrence par rapport à Bordeaux et puis par rapport à la côte Basque. Un jeune médecin qui fait une spécialité, qui a sa spécialité, préférera travailler en CHU parce qu'il pourra exercer sa spécialité alors qu'à l'hôpital de Bergerac on lui demandera de faire du général et sa spécialité il ne pourra pas l'exercer comme il l'entend. Donc ce sont toutes ces difficultés là mais quand on aborde le problème on l'aborde dans sa globalité, c'est pour cela que nous réfléchissons, et j'ai souhaité que nous ayons ce volet compétence santé, au sein de la Communauté d'agglomération avec le contrat local de santé, avec une réflexion qui est menée bien évidemment avec les médecins et les professionnels de santé de façon à réfléchir sur la mise en place de maisons médicales. Ça c'est le premier point. Et déjà des territoires, dans notre agglomération, ont ce projet de création, de constitution d'une maison médicale. Deuxième élément, il s'agit d'avoir une personne et c'est l'objet de cette délibération, chargée de mission qui aura bien sûr ce travail de prospection mais qui aura au préalable pris contact avec toutes les professions de santé afin d'avoir véritablement tous les éléments et de pouvoir entrer dans le détail. Moi je suis resté un peu général, j'ai essayé de vous en indiquer quelques-uns de façon à bien appréhender ce problème là, son contexte et le cœur de la problématique aujourd'hui au niveau de ce problème de désertification médicale.

Voilà, je ne vais pas être plus long. Vous m'avez posé la question, je vous avais déjà répondu il y a quelques temps dans une autre instance, j'espère que votre information est complète et que bien évidemment la pédagogie du rabâchage peut porter à un certain moment ses fruits.

**M. Leturgie :** Monsieur le Président, oui vous m'aviez répondu et oui j'avais écouté, mais je crois que la question que je vous ai posée et à laquelle quelques fois vous avez répondu avec un certain cynisme n'est pas aussi idiote que ça et pas aussi inutile que ça. Et je crois qu'il était important qu'il y en ait plus que 17 qui soient au courant du projet. Parce que je pense qu'effectivement c'est une question de fond et je ne suis pas certain que tous les élus ici aient eu autant de détails que ceux que vous avez bien voulu me donner ce soir. En tous les cas, merci de votre réponse parce que je crois que c'était important.

**M. le Président :** Merci Monsieur Leturgie de cette précision concernant votre intervention et pardonnez-moi si vous avez pu sentir une pointe de cynisme, telle n'était pas mon intention vous vous en doutez bien.

Voilà, donc sur cette délibération, de toutes façons c'est un sujet sur lequel nous aurons à travailler qui est une priorité qui fait partie aussi de notre affichage, de nos priorités, d'une véritable politique en matière de santé pour lutter contre ce problème de désertification médicale, c'est un moyen nous en trouverons d'autres. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

#### **DELIBERATION ET VOTE :**

▪ Dans le cadre de sa compétence santé et de l'intérêt communautaire à lutter contre la désertification médicale de notre territoire communautaire, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, forte du constat de la perte d'ici à 5 ans de la moitié des médecins généralistes présents dans nos communes et dans le respect des déclinaisons opérationnelles qui seront inscrites dans le Contrat Local de Santé (CLS) qui sera signé d'ici le mois de juin, a choisi de se doter des moyens nécessaires à travailler sur l'attractivité et la promotion de notre territoire insuffisamment connu des jeunes praticiens.

- Il est ainsi proposé de mener une réflexion stratégique à l'échelle de notre territoire et d'enclencher une politique de prospection en direction des médecins généralistes afin d'améliorer notre offre et notre maillage en matière de médecine générale via des maisons médicales et de nouvelles implantations de praticiens.
- Pour ce faire, il est proposé le recrutement par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise d'un chargé de mission pour une année.
- Cet agent aura dans un premier temps pour principale mission la prospection à l'extérieur de notre territoire de médecins généralistes et pourra ensuite s'inscrire pleinement dans les déclinaisons proposées par notre Contrat Local de Santé.

### **PROPOSITION:**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire la création d'un poste de chargé de mission de catégorie A dont le recrutement se fera dans le cadre statutaire. En cas d'échec d'un recrutement statutaire, le Président sera autorisé à effectuer le recrutement d'un contractuel.

### **DECISION :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président .

### **DOSSIERS PRESENTES POUR INFORMATION :**

M. le Président présente la liste des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L2013- 40 : Conclusion d'un contrat avec la Sarl AEDES pour la transcription des débats du Conseil Communautaire :

Mesdames, Messieurs, je vous remercie toutes et tous d'avoir participé à ce Conseil communautaire et d'avoir pris les bonnes décisions avec beaucoup d'audace. Merci à vous.

### **ORDRE DU JOUR ADOPTE :**

- 1 Budgets Annexes relatifs aux ZAE - création d'un nouveau Budget Annexe
- 2 Budgets Annexes relatifs aux ZAE - choix du régime de provisions
- 3 Résultat de fonctionnement 2012 - Affectation
- 4 Budget principal et budgets annexes - Adoption du Budget primitif 2013
- 5 Fiscalité professionnelle unique - Vote des taux 2013
- 6 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - Vote des taux 2013 par zones
- 7 SEM Urbalys Habitat Immeuble Pôle Emploi - demande de garantie d'emprunt

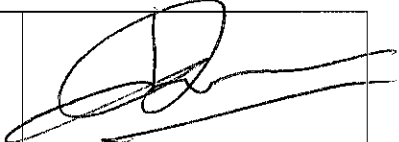
- 8 Vente de terrain à M.LASGOUTE – ZAE BOUNIAGUES
- 9 Litige Bernardi : indemnisation et acquisition de parcelles
- 10 Désignation des délégués communautaires au Pays du Grand Bergeracois
- 11 Relais assistantes maternelles Bastides et Vallées – Avenant à la convention
- 12 Restauration du centre historique de Bergerac- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'agglomération bergeracoise et la Ville de Bergerac – Avenants n°5 et 6.
- 13 Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire
- 14 Personnel communautaire - Modification du tableau des effectifs
- 15 Création d'un poste de chargé de mission prospection santé



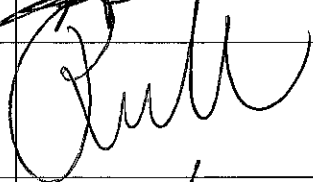

**POUR INFORMATION**



Décision par délégation du conseil en application de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales

La séance est levée à 21H55.

Le Président,

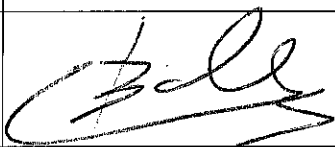

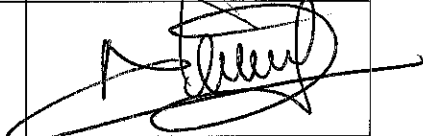

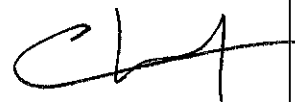



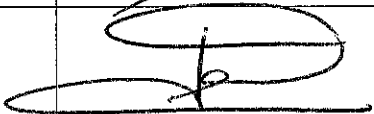

ROUSSEAU	Dominique	Président	
----------	-----------	-----------	---

NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
DELMARES	Frédéric	1 <sup>er</sup> Vice-président	
ZACCARON	Armand	2 <sup>ème</sup> Vice-président	
BRETTES	Alain	3 <sup>ème</sup> Vice-président	
DELTEIL	Pascal	4 <sup>ème</sup> Vice-président	

NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
ROCHOIR	Jean-Paul	5ème Vice-président	
CHOUET	François	6ème Vice-président	
CARPE	Claude	7ème Vice-président	
PORTOLAN	Jean-Claude	8ème Vice-président	
BOURNAZEL	Jean-Michel	9ème Vice-président	
DEBREGEAS	Jean-Pierre	Remplace Francis PAPATANASIOS	
RAMEIX	Albert	11ème Vice-président	
LAUVIE	Daniel	12ème Vice-président	
COUSIN-DAULIAC	Carole	1er membre du Bureau	
LABARTHE	Cécile	2ème membre du Bureau	
RUET	Fabien	3ème membre du Bureau	
CHANCOGNE	Sylvie	4ème membre du Bureau	

NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
BOURGEOIS	Michel	conseiller communautaire	
CHADOURNE	Claude	conseiller communautaire	
LANAU	Jean-Louis	Remplace Colette VEYSSIERE	
CHAGNEAU	Jean	conseiller communautaire	
DUPUY	François	conseiller communautaire	
PEYREBRUNE	Jean-Pierre	conseiller communautaire	
FLORCZUK	Aline	conseillère communautaire	
TERREAUX	Michel	conseiller communautaire	
BOUCHERIE	Christian	conseiller communautaire	
LAMOURANE	Jacques	conseiller communautaire	
LAJONIE	Jean Régis	conseiller communautaire	
SERRES	Marie-Claude	conseillère communautaire	

NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
MILHAU	remplacé par Bousquet J.C. Henri	conseiller communautaire	
DUPEYRON	Jean-Claude	conseiller communautaire	
MONTEIL	Alain	conseiller communautaire	
BOUSCAILLOU	Michel	conseiller communautaire	
BRAMERIE IRVAT	remplacé par Alain Alain	conseiller communautaire	
BLONDIN	Francis	conseiller communautaire	
SYLVESTRE	Didier	Remplace Patrick LALYMAN	
ZAVAN	André	conseiller communautaire	
LECOMTE	Pascale	conseillère communautaire	
BRANDELY	Liliane	conseillère communautaire	
CONTI	Danièle	Remplace Christiane DELPON	
LHAUMOND	Claude	conseiller communautaire	

NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
BERCAITS	Michel	Remplace Daniel DOILLON	
HELLIAN	Joël	conseiller communautaire	
CHANUT	Alain	Conseiller Communautaire	
FRAY	Roland	conseiller communautaire	
VANDENABEELE	Jacqueline	conseillère communautaire	
CHARNIER	Claudine	conseillère communautaire	
CARISSAN	Denis	Remplace Françoise RENY	
BOUYSSOU	Evelyne	Conseillère communautaire	
FRAY	Jean-Pierre	Conseiller communautaire	
BORDIER	Alain	conseiller communautaire	
TIGNARD	<i>remplacé par</i> Georges <i>n° 156076</i>	conseiller communautaire	
GOUZE	Didier	conseiller communautaire	



NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
LETURGIE	Marc	conseiller communautaire	
CAPURON	Didier	conseiller communautaire	
SAUBADU	Christian	conseiller communautaire	
remplacé par COFFIN	François d'Halleux Pascal	conseiller communautaire	
PREVOST	Alain	conseiller communautaire	
DUPUY	Olivier	conseiller communautaire	Remplacé par Raphaëlle Laforgue 
CHANTEUR	Pascal	conseiller communautaire	
BASSI	Georges	conseiller communautaire	
TRAPY	Nathalie	conseillère communautaire	
COLUSSI RAAKI	Sophie	Conseillère communautaire	

AUBINEAU Corinne

